Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 35 (1964)

Heft: 4

Rubrik: Le 2 mai à Porrentruy : procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 mai 1963 à Bienne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVe ANNÉE | Paraît une fois par mois | No 4 Avril 1964

SOMMAIRE

Le 2 mai à Porrentruy — Procès-verbal de l'assemblée générale du 4 mai 1963, à Bienne
Rapport d'activité, exercice 1963 — Comptes

Le 2 mai à Porrentruy

C'est à Porrentruy que, tout naturellement, l'ADIJ tiendra, le 2 mai, son assemblée générale annuelle. Ceux qui savent combien, sur le plan économique, les grandes décisions peuvent influencer durant plusieurs dizaines d'années les régions qu'elles concernent, tournent avec intérêt les yeux du côté de l'Ajoie.

Qu'attendre exactement du port de Bourogne ? Qu'espérer de l'équipement adéquat des lignes d'accès par le Jura au tunnel du Lœtschberg, la seconde grande transversale nord-sud ?

Après l'assemblée générale elle-même, ce sont précisément ces deux grandes questions qu'évoqueront MM. Bailly, député du Territoire de Belfort, et René Steiner, président de l'ADIJ.

Au voyageur, qui découvre l'opulente terre d'Ajoie, Porrentruy offre une silhouette médiévale étirée, d'où émerge la masse harmonieuse et sobre de l'ancien château des princes-évêques de Bâle.

Nombreuses sont les cités de notre pays que dominent des donjons ou des châteaux. Domination toute pacifique de nos jours et faite uniquement pour le plaisir des yeux.

Porrentruy en est un exemple magnifique. Sans doute, la masse imposante du château a-t-elle perdu, au cours des ans, particulièrement à la fin du XVIII^e siècle, une partie des éléments qui faisaient sa grandeur ; mais ce qu'il en est resté conserve un aspect de toute beauté.

Puisse ce château, si magnifiquement rénové, assister prochainement au brillant essor économique qui paraît sourire à l'Ajoie en particulier et au Jura en général.

Mais la partie n'est pas encore définitivement gagnée. Des obstacles restent à franchir et c'est pourquoi il est indispensable que l'ADIJ fasse entendre sa voix. Elle n'entend pas faillir à sa mission le 2 mai, à Porrentruy.

ADIJ

Le programme de la journée

10 h. : Réception par la Municipalité de Porrentruy dans le hall de l'Hôtel de Ville.

10 h. 30 : Assemblée générale (Salle des conférences).

11 h. 30 : « Le port de Bourogne », exposé de M. Bailly, député du Territoire de Belfort.

« Le trafic transalpin », exposé de M. René Steiner, président de l'ADIJ.

13 h. : Banquet à l'Hôtel du Cheval-Blanc.

15 h. : Visites des Archives de l'Ancien Evêché de Bâle et de la Bibliothèque de l'Ecole cantonale.

Ordre du jour

1. **Ouverture.**
2. **Procès-verbal.**
3. **Rapport annuel.**
4. **Reddition des comptes, rapport des vérificateurs, décharge au comité.**
5. **Budget et cotisations.**
6. **Election complémentaire au comité.**
7. **Nomination d'un vérificateur des comptes.**
8. **Programme d'activité (les membres qui désirent faire des propositions sont priés de les communiquer par écrit au président jusqu'au 25 avril).**
9. **Divers et imprévu.**

I. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 mai 1963 à Bienne

Présidence : M. René Steiner, Delémont.

Procès-verbal : M. H.-L. Favre, Reconvilier.

Présents : 110 membres et invités.

1. Ouverture

Il est 9 h. 30 lorsque le président ouvre l'assemblée convoquée à l'Aula de l'Ecole secondaire des Prés-Ritter, à Bienne, en ces termes :

« En ouvrant cette assemblée, je m'acquitterai d'abord d'un premier devoir, celui de vous remercier tous, nos invités et les membres de l'ADIJ présents, d'avoir répondu à notre invitation. Je le fais avec une joie réelle, sincère. Je voulais saluer nos invités au banquet, mais comme quelques-uns d'entre eux ne peuvent le partager avec nous, j'adresse la bienvenue de l'ADIJ à :

» MM. Comment, juge fédéral, Weibel et Auroi, conseillers nationaux, Moine et Gnägi, conseillers d'Etat, Imer et Béguelin, juges à la Cour suprême, Jenni, représentant du canton de Bâle-Ville, Siegrist, agent consulaire de France à Porrentruy, Bindit, Sunier, Schmid et Hirschi, préfets, Graf, conseiller municipal de Bienne, Sauvageat, chef d'exploitation du Ier arrondissement des CFF, von Kænel, directeur des CJ, Chausse, président de Pro Jura, Beuchat, président de l'Emulation, Walzer, président de l'Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts, Degoumois, président de la Section jurassienne du TCS, Moritz, président de la Section « Les Rangiers » de l'ACS, Fell, directeur de l'Office du tourisme de Bienne, Winkelmann, directeur de l'Office suisse d'économie forestière, F. Schaller, professeur extraordinaire à l'Université de Berne, Schaller, directeur commercial EBT, Berthoud, R. Börter, directeur de la Chambre cantonale bernoise de commerce et de l'industrie, Vuillemin, secrétaire de la Chambre de commerce de Bienne, Luterbacher, président de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne, Schoch, président de la Chambre cantonale bernoise de commerce, section Bienne-Jura, A. Oettinger, représentant du Syndicat d'initiative de Bâle. MM. les membres d'honneur F. Reusser, président, G. Mœckli et H. Farron. MM. les représentants de la presse et de la radio.

» C'est Bienne, pour la seconde fois, qui nous reçoit. Nous y avons tenu déjà notre Assemblée générale en 1956, alors que M. Baumgartner y était maire. C'est que Bienne n'est pas tout à fait en dehors du Jura. Administrativement, certes, elle n'appartient pas au Jura. Mais démographiquement, historiquement et économiquement, elle en fait partie. Elle était une ville de la Principauté. Et n'est-elle pas, depuis longtemps, la plus grande agglomération de Jurassiens : près de 20 000 Romands, dont une forte majorité de Jurassiens.

» Un peu d'histoire, avant de parler d'économie, ne vous fatiguera probablement pas. Il est bon de se rappeler le passé, lorsqu'on s'efforce de préparer l'avenir.

» La région de Bienne était propriété de l'Abbaye de Moutier-Grandval avant de passer aux princes-évêques de Bâle vers la fin du X^e siècle. Les seigneurs de Bienne devinrent vassaux du prince-évêque. Le dernier mourut en 1358 comme abbé de Bellelay. Et le dernier abbé de Bellelay fut le Père Berbier, qui devint en 1812, le premier principal du Collège de Delémont. Ne faites pas de syllogisme boiteux, de grâce. Mais nous sommes tout de même bien près les uns des autres à travers les siècles.

» Les comtes de Neuchâtel avaient érigé Nidau en forteresse en 1196. Le prince-évêque se devait, pour contrecarrer la politique expansionniste de ces seigneurs, de parer à la menace. Il le fit en créant, vers 1220, la ville de Bienne. Bienne et Nidau, leurs maisons se touchent, mais aujourd'hui encore une frontière les sépare, une frontière de district.

» Dès le début, Bienne bénéficia de sa situation géographique privilégiée. Placée au débouché de l'unique route venant du centre de la Principauté, elle était ville frontière, ville d'étape, place de relais.

» La ville s'est développée en trois étapes. D'abord, le Ring et le Bourg en position surélevée, en dehors des marais de la Suze, près d'une source d'eau abondante. M. Fell nous la fera voir cet après-midi. Puis, à la fin du XIII^e siècle, la rue Haute et la rue Basse, et finalement, vers le milieu du XIV^e siècle, la ville neuve, dans la plaine, au début de la rue de Nidau, et de la rue Dufour. Et ce fut tout jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Depuis lors, c'est le boum permanent et irréversible. La ville de Bienne est devenue la Ville de l'Avenir. Quatre mille habitants en 1850, 22 000 en 1900, 60 000 en 1963. Il a fallu, pour permettre son développement sensationnel, assainir la plaine, en aménageant le canal de la Suze. Ce fut fait en 1830, corrigé et amélioré en 1891. Et le reste, ce fut l'œuvre des immigrants, des horlogers, des chemins de fer, de l'esprit d'initiative, de la volonté de travail d'une population largement et en permanence revivifiée par du sang nouveau, dont beaucoup de sang jurassien.

» Avec l'horlogerie, la ville, qui était allemande, devint bilingue. Bienne a su résoudre le problème des langues d'une façon exemplaire. La ville est bilingue, c'est entendu, mais pour les Romands, elle est leur ville, pour les Alémaniques aussi. Chacun s'y sent chez soi, à l'aise, quelle que soit sa langue maternelle. Il n'y a pas de discrimination du fait de la langue. Quel magnifique exemple de tolérance !

» Si nous sommes à Bienne aujourd'hui, c'est pour rendre hommage à cet esprit de tolérance d'une part, pour rappeler aux Biennois que leurs intérêts et ceux du Jura sont parfaitement concordants sur bien des plans, pour leur dire aussi que nous autres, citoyens des sept districts jurassiens, nous nous sentons parfaitement chez nous dans leur cité.

» Si de tout temps l'économie jurassienne et l'économie biennoise ont eu de nombreuses interférences, cette dépendance réciproque ne fait que s'accentuer.

Prenez en main
une montre «Longines»:
du boîtier au cadran,
tout reflète une parfaite
bienfacture
et le goût le plus sûr.

Une «Longines»
se reconnaît à ses lignes
harmonieuses;
elle vit de cette qualité
de précision dont
les maîtres horlogers
des «Longines»
l'ont dotée pour toujours

IL EST TEMPS...
LONGINES

La montre Longines
jouit d'un rayonnement
inégalé dans 150 pays,
justifiant pleinement
l'appellation des
Anglo-Saxons...

The World's
Most Honoured Watch

Ref. 3403 Flagship automatic or 18 K. Fr. 660.–
Ref. 6982 Or 18 K. Fr. 465.–

LONGINES

1146

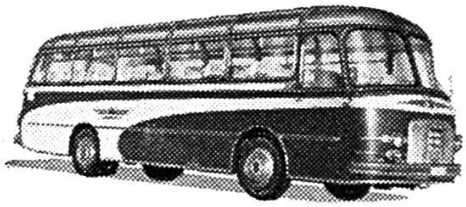

SOCIÉTÉS

ÉCOLES

GROUPEMENTS

NOCES

CONTEMPORAINS

Voyages à l'étranger

Cars modernes de 10 à 40 places

AUTOCARS CJ TRAMELAN

Tél. (032) 97 47 83

1190

LOSINGER + CO. S.A.

Entreprise de travaux publics

DELÉMONT
Téléphone (066) 2 12 43

Travaux de route

Revêtements bitumineux
et traitements superficiels
à l'émulsion de bitume

TAPISABLE pour reprofilage
d'anciennes routes

Pavages - Asphaltages

Travaux d'isolation

Béton armé

LOSINGER

1196

» Nous sommes ici aussi pour jeter un coup d'œil sur les douze mois qui séparent la dernière Assemblée générale à La Neuveville, de celle d'aujourd'hui.

» Le Jura a suivi le pas dans le tourbillon impressionnant de l'évolution de l'économie du monde moderne. La surexpansion continue, malgré les appels des autorités à la sagesse. Dans tous les secteurs d'activité, la demande reste forte. Elle dépasse presque partout les possibilités des moyens de production.

» La main-d'œuvre indigène est depuis longtemps insuffisante. Nos entreprises, notre agriculture, nos administrations mêmes font appel à des étrangers, Italiens, Espagnols, Grecs, Autrichiens et Allemands. Mais c'est surtout d'Italie que nous vient la grande masse des ouvriers. Cela pose un problème, car il n'est pas normal que des milliers d'individus travaillent dans un pays et laissent leur famille dans leur pays d'origine. Cela me rappelle un peu l'époque du service à l'étranger, l'époque des mercenaires, où les Suisses allaient gagner leur vie au service de princes étrangers parce que leur pays ne pouvait les nourrir. Nos autorités recherchent des solutions à ce problème angoissant. Notre devoir est de les aider.

» Pour nous, Jurassiens, ce problème se complique, parce que plusieurs régions cherchent à introduire des industries pour améliorer leurs conditions de vie. L'ouverture de nouvelles entreprises provoquera un nouvel appel de main-d'œuvre pour compenser la diminution des migrations quotidiennes du lieu de domicile au lieu de travail. Ainsi, si tous les ouvriers du val Terbi, qui actuellement encore travaillent au-dehors, à Delémont, à Choindez, à Moutier, à Malleray et à Granges, trouvent du travail chez eux, il faudra bien les remplacer par d'autres ouvriers à Delémont, Choindez, Moutier et Granges. Les chefs d'entreprise qui procèdent ces derniers temps à l'ouverture de succursales, dans des villages voués à l'agriculture, agissent certainement avec beaucoup de sagesse. Une décentralisation plus grande de nos entreprises industrielles ne peut avoir que des effets heureux pour freiner la dépopulation de certaines régions et augmenter le bien-être de tous. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que la Direction de l'économie publique du canton, avec le concours de l'ADIJ, s'occupe constamment de cette question.

» Nous assistons à un autre phénomène, qui mérite d'être souligné. C'est l'aspiration toujours plus grande de notre jeunesse vers les études. Car, si nous manquons de bras, nous manquons aussi de têtes. Le canton de Berne a fait énormément, au cours de ces dernières années, pour faciliter l'accès de l'école secondaire à notre jeunesse campagnarde, et l'accès du gymnase à tous. Le nombre des écoles et des classes a fortement augmenté. L'enseignement du degré moyen est gratuit jusqu'à la maturité. Les bourses que verse l'Etat enlèvent tout souci aux familles de condition modeste. Dans quelques années, les mesures prises sur le plan légal porteront tous leurs fruits. Le canton de Berne, est, sur ce plan, à la tête du progrès.

» J'interromps ici ces considérations générales sur la vie jurassienne. J'aurai l'occasion de faire quelques commentaires sur des

aspects plus particuliers de notre économie à l'occasion de l'examen du rapport d'activité.

» Et c'est en vous souhaitant une bonne journée à Bienne que je déclare ouverte notre Assemblée générale.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 mai 1962, à La Neuveville, qui a été publié dans le bulletin N° 4 d'avril 1963 (pages 56-63), est accepté à l'unanimité.

3. Rapport annuel

Le rapport annuel a paru dans le même bulletin (pages 63-100). Le président en souligne les différents chapitres et attire plus spécialement l'attention de l'assemblée sur l'effort qui a été fait pour améliorer le trafic transalpin par la ligne Bâle-Berne-Brigue passant par le Jura. Il rend hommage à M. Fell, rédacteur de la brochure qui a été publiée par nos soins et qui a trouvé un écho très favorable. Ce rapport est mis en discussion et il est approuvé sans remarque.

4. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs, décharge au comité

M. H. Farron, caissier central, rappelle qu'un résumé des comptes figure à la page 99 du bulletin et se tient prêt à répondre aux questions qui seraient posées.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée accepte les comptes à l'unanimité, avec décharge au caissier et au comité, après avoir entendu le rapport des vérificateurs les recommandant à l'approbation des membres.

5. Budget et cotisations

M. Farron propose le budget suivant pour 1963, établi sur le maintien des cotisations réadaptées l'an passé ; les cotisations des communes devront encore être revues sur les bases acceptées en 1962.

Administration	Fr.	Fr.
Fournitures bureau et imprimés		2 000.—
Ports, téléph., frais du cpte de chèques		1 600.—
Abonnements et cotisations		2 200.—
Propagande		500.—
Travaux de bureau		3 000.—
Frais de séances		10 000.—
Indemnités		8 500.—
Location		1 995.—
Divers		500.—
Cotisations	14 000.—	

Bulletin	Fr.	Fr.
Administration et rédaction		4 000.—
Publicité	10 000.—	
Impression, clichés, ports		14 000.—
Abonnements	4 500.—	
Rendement des titres, intérêts et frais de banque	5 500.—	
Subventions		
Seva	30 000.—	
Etat	10 000.—	
Divers	2 150.—	
Accordées		40 000.—
Commissions		14 000.—
Rendement de l'immeuble	4 500.—	
Amortissement		—.—
Excédents de dépenses	21 645.—	
	102 295.—	102 295.—

La discussion est ouverte sur cette proposition ; la parole n'étant pas utilisée, le budget est accepté tacitement. Les cotisations sont également maintenues au tarif de l'an passé.

6. Election complémentaire au comité

Me Henri Born, représentant de la Municipalité de Moutier, ayant présenté sa démission pour raison de santé, cette demande est acceptée avec remerciements pour les services rendus pendant vingt ans au comité.

En remplacement, les autorités de Moutier proposent M. André Salomoni, conseiller municipal et ingénieur forestier. La proposition a déjà été approuvée par le bureau et le comité ; elle est ratifiée par applaudissements.

7. Nomination d'un membre d'honneur

En récompense pour les loyaux et précieux services rendus pendant vingt ans, l'assemblée nomme Me Henri Born, ancien maire, à Moutier, membre d'honneur. Cette nomination est faite par acclamation.

Retenu par la maladie, Me Born, dans une lettre adressée au président, s'excuse, remercie l'assemblée et forme des vœux pour la prospérité de l'ADIJ.

Son diplôme lui sera remis par une délégation.

8. Nomination d'un vérificateur des comptes

Le mandat de la commune de Bassecourt étant échu, il est proposé la commune de Courgenay, proposition acceptée.

La Commission de vérification est donc constituée comme suit :
M. Waldémar Wüst, Moutier, président.
Commune de Reconvilier (ancienne).
Commune de Courgenay (nouvelle).

pour une durée de fonctions de deux ans.

9. Programme d'activité

Aucune proposition individuelle n'a été présentée au bureau. Le président donne, au nom du comité, lecture du programme d'activité suivant :

Voies de communication

a) **Voies ferrées :** L'effort principal sera porté sur l'équipement de la ligne Bâle-Bienne, c'est-à-dire la mise en double voie des tronçons Aesch-Delémont et Choindez-Longeau, ainsi que la suppression de la surtaxe de montagne entre Moutier et Granges. Cet objet est lié à celui de l'aménagement d'une seconde voie de transit transalpine, allant de Bâle à Domodossola par le Jura, ligne complètement indépendante de la ligne du Gothard et de ses voies d'accès. Deux lignes transalpines indépendantes l'une de l'autre ont tout naturellement et sans conteste une capacité plus grande qu'une seule ligne ou que la combinaison de deux lignes avec utilisation d'un parcours commun. C'est l'évidence même. Nous n'avons, pour le moment du moins, rien à objecter à la construction d'un tunnel de base du Gothard. Mais il faut compter quinze ans au moins jusqu'à ce qu'il soit réalisé. De combien augmentera-t-il la capacité de la ligne du Gothard ? Celle-ci est aujourd'hui de 200 à 250 trains par jour. Avec un tunnel de base, on n'augmentera pas la capacité des tronçons Arth-Goldau-Erstfeld, Biasca-Chiasso, ni la capacité de la gare frontière de Chiasso. Et, dans quinze ans, il n'est pas exclu qu'une partie du trafic marchandises de transit ait dû emprunter d'autres voies que les nôtres et qu'elle soit à tout jamais perdue pour la Suisse.

Notre proposition d'aménager la ligne Bâle-Bienne-Domodossola, lancée à l'occasion de notre Assemblée générale du 5 mai 1962, à La Neuveville, est d'un intérêt national évident. Les travaux qu'elle entraîne devraient de toute façon être exécutés un jour car, aujourd'hui déjà, le réseau jurassien des CFF souffre d'engorgements fréquents. Il ne s'agit donc pas de dépenses nouvelles, mais de ne plus attendre pour les décider. Il y va de l'intérêt du pays tout entier. Nous continuerons de vouer à la ligne de Delle toute notre attention. Son heure viendra aussi.

Les horaires des chemins de fer resteront l'une de nos préoccupations traditionnelles. Avant 1965, il ne faut cependant pas s'atten-

dre à des changements et à des améliorations importantes. L'horaire d'aujourd'hui sert de base à celui de l'Exposition nationale de 1964.

b) **Routes :** L'aménagement de notre réseau routier reste à l'ordre du jour de nos préoccupations. Nous traitons ces affaires en liaison avec la Commission routière jurassienne, présidée par notre caissier, M. Farron.

Autres objets

Le 13 mai 1961, nous vous avons soumis un programme de travail détaillé. Nous vous ferons grâce de ne pas le répéter aujourd'hui dans tous ses détails. Il reste en vigueur et concerne les activités suivantes :

a) mise en valeur du sous-sol ;

b) introduction de nouvelles industries ;

c) équipement des fermes de montagne : à ce sujet le comité de l'ADIJ a décidé de subventionner, non seulement les raccordements au réseau électrique, mais aussi les raccordements à un réseau de distribution d'eau et les captations de sources pour autant qu'elles aient été approuvées par l'Office des améliorations foncières ; des subventions, jusqu'à 500 fr. peuvent être versées à des propriétaires privés de condition financière modeste ;

d) l'urbanisme et l'aménagement du territoire ;

e) l'épuration des eaux ;

f) les études scientifiques en rapport avec notre économie ;

g) les problèmes que soulève la main-d'œuvre étrangère ;

h) l'agriculture ;

i) l'équipement social du pays ;

j) la protection de la nature et celle de nos monuments historiques.

Après avoir ouvert la discussion, le programme ci-dessus est accepté à l'unanimité.

10. Divers et imprévu

La parole n'étant pas demandée, le président fait remarquer qu'il reste encore du temps jusqu'à l'heure fixée pour la conférence de M. F. Schaller, et propose à l'assemblée de discuter du FLJ. Il déclare :

« Il n'est guère de réunions ces temps-ci, dans le Jura, où les actes criminels du FLJ ne soient évoqués. Le dernier, celui de l'incendie de la ferme de Samuel Gerber, est particulièrement odieux.

» Qui est ce FLJ qui signe ses crimes, mais que personne ne découvre ?

» Est-ce un petit groupe de fanatiques, ou est-ce une organisation plus vaste avec une tête et un état-major ? Je penche plutôt pour le petit groupe, mais avec une tête bien décidée à frapper.

» La réprobation des actes criminels signés FLJ est unanime. Tout le monde se distance des coupables, même les vrais responsables.

» Car il y a des responsables et je pèse mes mots.

» Ce sont ceux qui, depuis des années, foulent au pied les principes mêmes de notre démocratie. J'en cite quelques-uns :

» — la liberté d'établissement,

» — la loi démocratique du nombre en vertu de laquelle la minorité se soumet à la majorité,

» — la tolérance et le respect des opinions d'autrui,

» — le respect dû aux autorités, émanation du peuple souverain, et j'en passe.

» On ne prêche pas impunément la subversion, pendant des années, dans des écrits et dans des discours. On ne prêche pas impunément la haine, le mépris des hommes et des lois, les contre-vérités. Les jeunes, ouverts à toutes les influences, se laissent facilement fanatiser et, dans leur fanatisme, ils vont jusqu'à commettre des actes criminels pour une cause qu'ils croient juste et bonne, et qui ne l'est pas. Ils sont trompés. Ils paieront pour d'autres, pour les responsables qui les ont excités. On ne peut parler du FLJ sans penser à la question jurassienne. Celle-ci n'est pas résolue et ne le sera jamais, si la raison ne prend le dessus sur les passions. Il y a longtemps qu'elle n'est plus une affaire entre Berne et le Jura, mais bien une affaire entre Jurassiens, comme tous les mouvements libérateurs qui se sont manifestés depuis 1815.

» Qu'on ne mêle plus les Bernois à cette affaire. Ils n'y sont pour rien. »

Après cet exposé, M. Imer, juge d'appel, félicite le comité de l'ADIJ de cette prise de position et demande que l'assemblée vote une résolution.

Le président déclare qu'il en a préparé une que le comité directeur avait à toutes fins utiles approuvée la veille ; il en donne lecture :

« L'Assemblée générale de l'ADIJ, réunie le 4 mai 1963, à Bienne, condamne sévèrement les actes criminels commis récemment dans le Jura par un soi-disant mouvement FLJ au nom de la défense des droits de ce pays. Elle souhaite que les coupables soient découverts et que les vrais responsables prennent conscience de l'absurdité de telles méthodes. La question jurassienne ne peut être réglée que par les Jurassiens, mais encore faut-il qu'ils puissent se rencontrer sans passion et sans fanatisme. »

Personne ne demandant la parole, il la lit encore une fois.

M. F. Montavon demande une modification du texte par la suppression de l'adjectif vrai devant le nom responsable ; sa proposition est combattue par M. Marcel Houlmann, de Bienne. L'assemblée est invitée à se prononcer sur le maintien de l'adjectif vrai. A l'unanimité moins quelques abstentions l'adjectif vrai est maintenu.

Après quoi l'assemblée vote la résolution à l'unanimité.

M. le Président donne ensuite la parole à M. V. Moine, conseiller d'Etat.

Le représentant du Gouvernement bernois souligne le fait que le Conseil-exécutif a délégué deux de ses membres pour apporter le salut le plus cordial à l'ADIJ et la remercier de l'activité constante qu'elle déploie pour la promotion du pays jurassien. La position de l'ADIJ dans le problème du rachat du BLS par la Confédération a été particulièrement appréciée. Les Commissions techniques se penchent actuellement sur le problème qu'il faut signaler au peuple.

Parlant ensuite des dangers de la surchauffe économique, l'orateur lance un appel à la prudence dans les investissements, car si le rythme actuel est maintenu l'inflation est à craindre. Dans un autre domaine, M. Moine parle de la préparation d'une loi visant à l'encouragement du tourisme en favorisant la modernisation de l'industrie hôtelière par des taxes et des subventions. Elle intéressera tout spécialement le Jura et l'Oberland.

Après avoir remercié le représentant du gouvernement, M. Steiner donne la parole à M. J.-R. Graf, conseiller municipal. Le représentant des autorités biennoises tient à dire la fierté et l'honneur de la cité de recevoir ces hôtes jurassiens. Par un rappel historique, il évoque les contacts constants et étroits qui se sont établis entre le Jura et la Ville de l'Avenir. Les préoccupations des autorités sont nombreuses et variées ; un des premiers devoirs est de maintenir et de développer l'entente cordiale entre les deux groupes linguistiques de la ville. Ce souci du maintien des contacts culturels se traduit par le développement des écoles, la création récente d'un gymnase romand.

Evoquant le postulat Delaplace, l'orateur dit que la ville suit le problème avec attention et que son désir est de se mettre à la disposition du Jura et du canton pour rendre service. M. Graf termine en relevant que l'esprit qui règne à Bienne entre la majorité alémanique et la minorité romande est fait pour démontrer qu'une collaboration et une entente restent toujours possibles entre personnes raisonnables et tolérantes.

Le président remercie M. Graf et le prie de dire notre reconnaissance aux autorités de la ville.

La séance officielle est alors levée puis, après quelques minutes de repos, la parole est donnée à M. F. Schaller, professeur extraordi-

naire à l'Université de Berne, pour la présentation d'une étude intitulée « L'ère de la croissance économique ».

Cet exposé fait l'objet d'un chaleureux accueil, et il est vivement applaudi ; le texte sera publié dans le bulletin.

A l'issue de l'assemblée, les participants sont invités au banquet servi à l'Hôtel Touring de la Gare, où le vin d'honneur leur sera offert par la Municipalité biennoise.

Au courant de l'après-midi, de nombreux participants suivent avec intérêt la visite de la vieille ville sous l'experte conduite de M. René Fell, directeur.

Le président : R. STEINER

Le secrétaire : H.-L. FAVRE

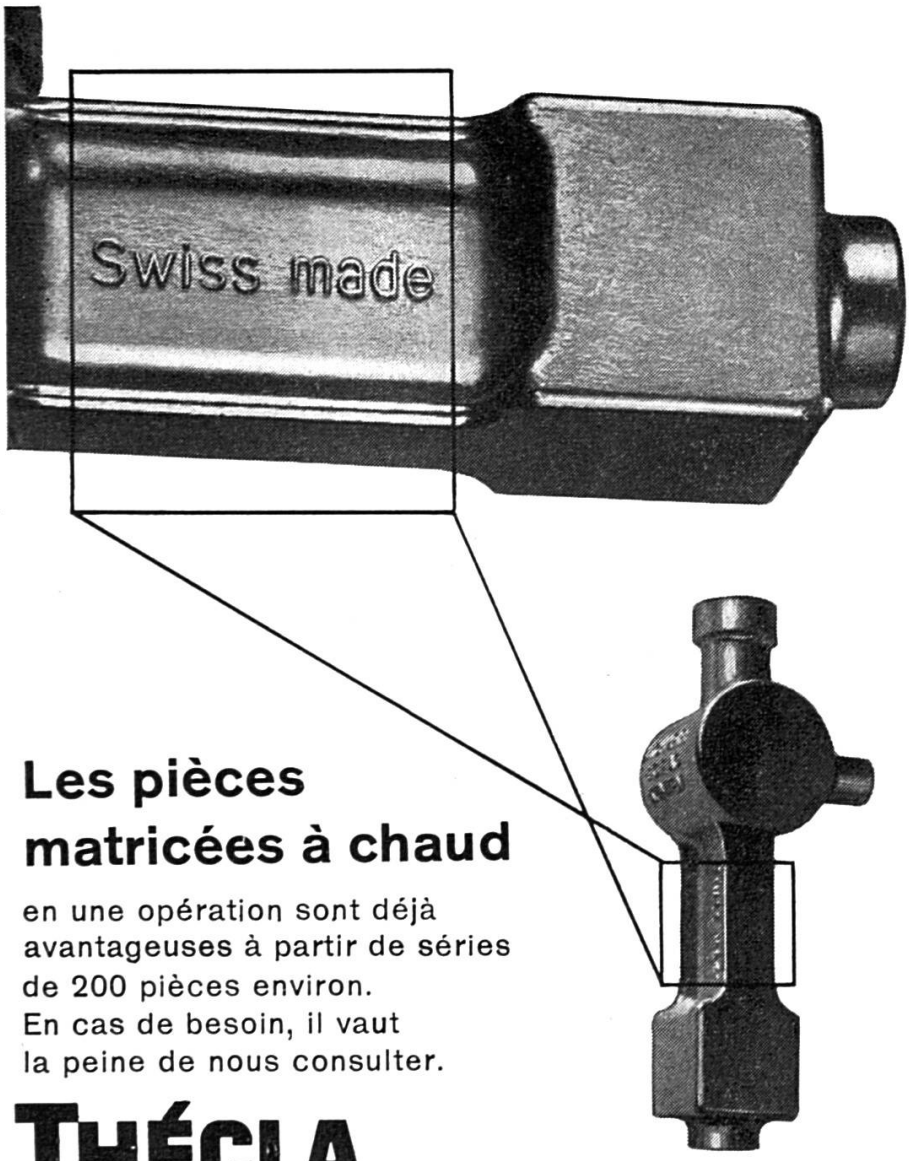

Les pièces matricées à chaud

en une opération sont déjà avantageuses à partir de séries de 200 pièces environ.
En cas de besoin, il vaut la peine de nous consulter.

THÉCLA

Société Anonyme, St-Ursanne Téléphone (066) 5 31 55

1192

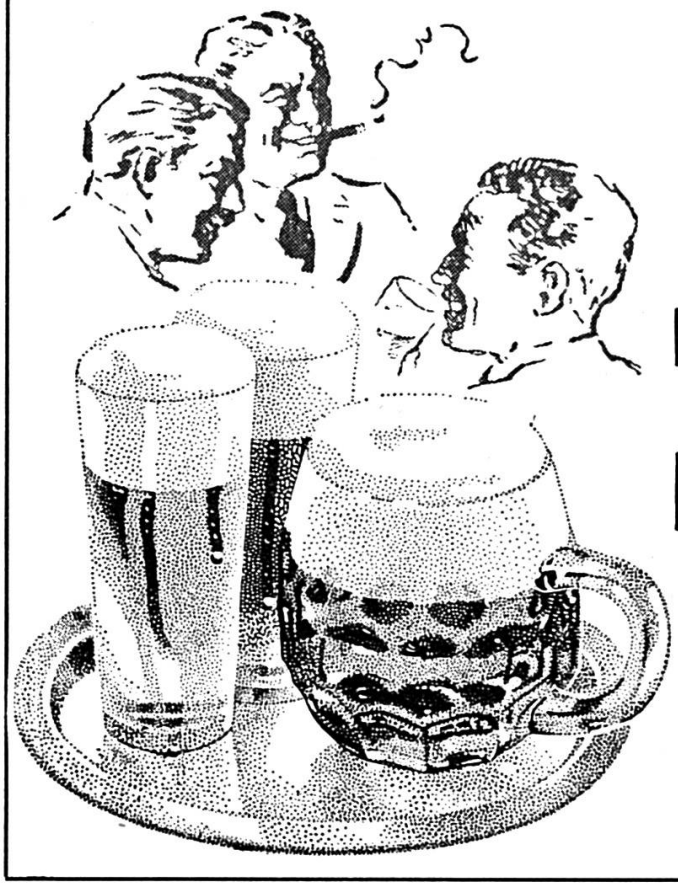

Entre amis
une bonne
Bière

1198

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction
BIENNE
Téléphone (032) 4 44 22
24, rue Gottstatt

R&G

Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

1213

II. Rapport d'activité

1. Introduction

Les années se suivent... Heureusement, au point de vue économique, elles se ressemblent et l'on connaît toujours la haute conjoncture qui permet au Jura de vivre un développement réjouissant. Néanmoins, les problèmes que pose cette surchauffe n'ont pas manqué, en 1963, d'influencer la vie sociale.

Alors que, l'an passé à même époque, on pensait que la question du Marché commun — qui reste, d'ailleurs, toujours d'actualité — était le problème numéro un, les récents débats qui se sont produits aux Chambres fédérales ont démontré que la situation avait évolué.

Conjoncture, surchauffe, voilà des termes d'actualité que nos pères n'ont pas connus et, comme le constataient récemment les contremaîtres delémontains, les craintes du Marché commun s'estompent un peu dans le pays. Notre économie est à la hauteur de sa tâche mais il faut rester vigilant.

Parviendra-t-on à enrayer le mouvement ? On importe toujours davantage, le nombre des travailleurs étrangers augmente, les prix montent de sorte que le pouvoir d'achat du franc diminue progressivement.

Il est donc urgent d'agir. Les interventions de la Banque Nationale, les mesures décrétées précédemment déjà par le Conseil fédéral ont certainement contribué, ainsi que les dispositions adoptées par divers groupes économiques, à diminuer la puissance des forces inflationnistes.

Toutefois, les résultats paraissent encore insuffisants et une énorme demande excédentaire pèse sur le secteur de la construction, lequel, dans le Jura, est toujours en pleine expansion.

En février, le Conseil fédéral a décidé de proroger, en aggravant certaines de ses dispositions, son arrêté du 1er mars 1963 restreignant l'admission de main-d'œuvre étrangère dont la validité expirait le 29 février.

Désormais, des autorisations de séjour ne peuvent être délivrées à de nouveaux travailleurs étrangers que si l'effectif total des personnes occupées dans l'entreprise requérante ne dépasse pas 97 % de l'effectif de référence (en principe, le 1er mars 1964). Ce taux pourra être abaissé jusqu'à concurrence de 95 % par le Département fédéral de l'économie publique d'entente avec le Département fédéral de justice s'il ressort d'un recensement qui sera effectué en mai 1964 que le nombre des travailleurs étrangers a continué à s'accroître.

Cependant, les exploitations agricoles, les ménages privés, les hôpitaux et autres institutions sociales continueront à bénéficier d'un statut d'exception. Comme jusqu'ici, c'est aux cantons qu'il incombe de prendre une décision dans chaque cas particulier.

Dans le domaine social — et le Jura n'a pas échappé à la règle — l'année 1963 s'est traduite par un certain nombre d'affrontements et de conflits entre les différents groupes d'intérêts en vue de fixer les positions respectives en matière de salaires, de temps de travail et de sécurité sociale.

Les revendications légitimes sont respectables, mais elles ne doivent pas se multiplier trop. Ainsi que l'a souligné le Dr Hummler, délégué du Conseil fédéral aux possibilités de travail, les conditions spéciales qui caractérisent actuellement le marché du travail paraissent imposer à tous les salariés le devoir de renoncer temporairement à des réductions générales de la durée du travail par souci de solidarité envers le peuple suisse tout entier et compte tenu de la nécessité de le préserver de l'inflation.

Il sied, en effet, de donner un coup de frein. Qu'on songe, par exemple, à l'évolution du travail dans le secteur horloger. Les exportations ont progressé. Mais n'oublions pas que la diminution des marges de gain est due toujours à la concurrence effrénée à laquelle se livrent nos producteurs sur le marché interne déjà. Dès lors, l'augmentation que l'on enregistre, assez faible d'ailleurs, sur la valeur moyenne par pièce, correspond à des exigences accrues de la clientèle, exigences qui vont vers des articles soignés, d'un style plus recherché ou encore munis de dispositifs spéciaux (automatisme, calendrier, etc.).

De là à relancer la notion des « concentrations » il n'y a qu'un pas qu'on franchit dans le Jura malgré les difficultés nées autant de la subdivision infinie de nos entreprises de production que du particularisme et de l'esprit d'indépendance qui les animent.

Il reste à souhaiter que les deux ans qui nous restent à vivre sous le régime du statut légal, réduit et réformé de l'industrie horlogère, soient mis à profit pour gagner aux thèses nouvelles ceux qui s'obstinent à croire aux miracles.

Industries mécaniques, horlogères, d'appareillages... N'oublions pas que nous vivons encore en dehors des normes concentrationnaires mondiales. Dès lors, le label de la qualité suisse risque bien de perdre son caractère d'infaillibilité. C'est pourquoi nos chefs d'entreprise — même ceux qui avaient le droit de se croire, jusqu'ici, à l'abri de toute surprise et qui ont encore, en portefeuille, de nombreuses commandes — se préoccupent déjà de ces problèmes. Il arrivera, un jour, où toutes les entreprises manufacturant un même produit auront intérêt à coordonner leurs efforts. On s'en rend compte à Moutier, par exemple.

Même les agriculteurs et les viticulteurs n'échappent pas à cette règle. Mais, dans ce secteur, on reste toujours tributaire du temps. C'est ainsi que, pour les premiers, l'année 1963 ne comptera pas dans les annales.

Les fourrages, assez abondants, ont été de moindre qualité en raison des chutes de pluie beaucoup trop fortes. Quant aux céréales, elles ont également souffert de la pluie, surtout dans les basses régions.

Par contre, le marché du bétail — hormis celui des chevaux qui pâtit d'une crise chronique — a réservé d'heureuses satisfactions aux éleveurs.

Mais — année paradoxale — si l'on a enregistré durant presque toute l'année de trop grandes chutes de pluie, en hiver, à nouveau, on a connu la sécheresse dans certaines fermes retirées de montagne et il a fallu reprendre les charrois d'eau.

Quant aux viticulteurs, selon les caprices du gel, ils ont procédé à des récoltes-records de huit à dix gerles à l'ouvrier sur les vignes épargnées et à des vendanges désastreuses de 10 à 20 litres pour les vignes gelées.

Contraste flagrant qui démontre que, devant la nature, l'homme ne peut que subir sa loi. Toutefois, à La Neuveville, où l'on s'est livré à une étude très fouillée sur les dégâts causés par le gel et sur les moyens d'y parer, on a découvert que le chasselas, qui est le plant traditionnel de la région, peut fort bien résister au gel.

Pour prévenir de tels désastres, une vigne saine, bien équilibrée, est particulièrement bien armée ; les plants longs pieds et trois quarts présentant d'autre part un avantage certain sur les pieds courts.

Toujours et toujours reprendre les problèmes à leur base pour les examiner en fonction des circonstances du moment, tel est notre lot dans tous les secteurs !

Seuls, ceux qui ne jettent jamais le manche après la cognée, subsisteront et progresseront.

2. Organes de l'association

a) Membres d'honneur

Frédéric Reusser, président d'honneur de l'ADIJ, Moutier.
Georges Mœckli, ancien conseiller aux Etats, Delémont.
Henri Mouttet, Dr en droit, ancien conseiller d'Etat, Berne.
Arthur Oettinger, Bâle.
Albert Comment, Dr en droit, juge fédéral, Lausanne.
Virgile Moine, Dr phil., conseiller d'Etat, Berne.
Marcel Henry, ancien administrateur postal, Porrentruy.
Henri Weibel, instituteur, Saint-Imier.
René Steiner, directeur du Collège, président central de l'ADIJ, Delémont.
Henri Farron, ancien commandant d'arrondissement, Delémont.

b) Comité

R. Steiner, directeur du Collège, Delémont, président.
W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.
H. Farron, ancien commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.
H.-L. Favre, directeur de l'Ecole secondaire, Reconvilier, secrétaire.
P. Andrey, entrepreneur, La Neuveville.
E. Baumgartner, ancien maire, Bienne.
M. Beuret, maire, Le Bémont (dès le 1. 9. 1963).
H. Bühler, conseiller municipal, Tramelan.
L. Chappuis, directeur, Reconvilier (jusqu'au 31. 12. 1963).
E. Delaplace, professeur, Saint-Imier (dès le 1. 6. 1963).

A. Gobat, député, Tavannes (dès le 31. 12. 1963).
J. Gressot, préfet, Porrentruy.
M. Hänni, installateur, Delémont.
M. Henry, ancien administrateur postal, Porrentruy.
H. Huber, conseiller d'Etat, Berne.
M. Maître, industriel, Le Noirmont (jusqu'au 1. 9. 1963).
G. Mœckli, ancien conseiller aux Etats, Delémont.
V. Moine, Dr phil., conseiller d'Etat, Berne.
F. Montavon, avocat, Moutier.
A. Mottet, conseiller, Granges (jusqu'au 31. 12. 1963).
E. Niffeler, maire, Saint-Imier.
A. Oettinger, Bâle.
F. Reusser, président d'honneur de l'ADIJ, Moutier.
G. Riat, Dr pharm., conseiller, Delémont.
A. Salomoni, ingénieur forestier, Moutier.
F. Savoye, directeur, Saint-Imier.
A. Segginger, ancien secrétaire communal, Laufon.
E. Stettler, vice-directeur, Granges (dès le 31. 12. 1963).
R. Wittwer, employé, Reconvilier (jusqu'au 1. 6. 1963).
C. Zimmermann, vice-préfet, Saignelégier.
J. Schaller, professeur, Delémont, représentant de La Jurassienne.
O. Schmid, préfet, La Neuveville, représentant de Pro Jura.

c) Commissions

Commission pour la protection de la nature : R. Baumgartner, Dr ès sciences, professeur, Delémont.
Commission d'urbanisme et de protection des sites : F. Reusser, Moutier.
Commission de tourisme pédestre : O. Stalder, directeur, La Neuveville (Commission mixte avec Pro Jura).
Commission sociale : W. Sunier, préfet, Courtelary.
Commission des affaires communales : H. Landry, maire, La Heutte.
Commission scientifique : H. Liechti, Dr phil., inspecteur des écoles secondaires, Porrentruy.
Commission agricole : E. Lœffel, La Neuveville.
Commission forestière : W. Schild, conservateur des forêts, Delémont.
Commission routière jurassienne : H. Farron, ancien commandant d'arrondissement, Delémont (commission mixte avec Pro Jura, ACS et TCS).
Commission des horaires : F. Reusser, Moutier.
Commission de la formation professionnelle : M. Hänni, installateur, Delémont.
Commission du trafic Nord-Sud : R. Steiner, directeur, Delémont.

d) Effectif des membres

Le nombre de nos membres et adhérents se présente comme suit au 31 décembre 1963 :

10	(11)	membres d'honneur ;
116	(116)	communes municipales et bourgeoises ;

72	(72)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;
130	(136)	entreprises industrielles ou commerciales ;
544	(533)	membres individuels ;
570	(529)	adhérents par abonnement au bulletin ;
1442	(1397)	au total.

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

3. Administration

a) Séances

Le comité a tenu deux séances en 1963 et le comité directeur (bureau) s'est réuni dix-neuf fois.

b) Délégations

L'ADIJ s'est fait représenter : à la Séance de la Fédération des sociétés du Pied-du-Jura, à Neuchâtel (7 janvier), à la Séance avec la Direction de l'EBTB, à Delémont (16 janvier), à la Conférence des horaires, à Berne (15 janvier), à la Séance de Pro Jura, à Belprahon (26 janvier), au Vernissage d'une exposition, à Moutier (30 mars), au Comité d'étude pour la restauration de la Collégiale, à Saint-Ursanne (30 avril), à la Séance du Heimatschutz bernois, à Langnau (5 mai), à l'Association pour la protection des eaux du Nord-Ouest de la Suisse, à Petit-Huningue (11 mai), à l'Assemblée des Caisses Raiffeisen, à Nods (18 mai), à la Séance du Comité du film du Jura bernois, à Porrentruy (21 mai), à l'Assemblée générale du Schweizer Heimatschutz (mai), à l'Assemblée générale de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, à Zurich (7 juin), à la Bernische Erdöl AG., à Berne (29 juin), à la 7e Journée des apprentis méritants à Reconvilier (29 juin), à l'Inauguration des Archives du Jura, à Porrentruy (1er juillet), au Concours hippique, à Tramelan (3-4 août), au Marché-Concours, à Saignelégier (11 août), à la Fête des saisons, à Tavannes (18 août), au Marché-Concours bovin, à Saignelégier (24 septembre), à l'Assemblée consultative pour le télésiège Nods-Chasseral, à La Neuveville (25 septembre), à l'Association jurassienne des samaritains, à Nods (septembre), au Centenaire du BLS, à l'Assemblée générale de l'Université populaire jurassienne, à Moutier (5 octobre), au Comité du Schlossberg, à La Neuveville (10 octobre), à la Rencontre annuelle des bureaux des quatre Associations jurassiennes, à Delémont (15 octobre), à l'Association de la défense des intérêts de la vallée de Tavannes, à Tavannes (16 octobre), à l'Assemblée générale de l'Institut jurassien, à Saint-Ursanne (9 novembre), à la visite du Technicum cantonal, à Saint-Imier (16 novembre), à la Conférence avec la Direction du Ier arrondissement CFF, à Lausanne (19 novembre), à la Séance de la Commission du port de Bourogne, à Porrentruy (28 novembre).

e) Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ est en relations amicales, régulières ou occasionnelles, avec les sociétés ou organisations suivantes :

Société jurassienne d'Emulation.
Société jurassienne de développement Pro Jura (avec représentation réciproque au comité).
Université populaire jurassienne.
Syndicat d'initiative de Bâle.
Heimatschutz bernois.
Chambre de commerce Bienne-Jura.
Chambre de commerce de Bâle.
Chambre de commerce de Belfort.
Société pour la protection des rives du lac de Bienne.
Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz.
Office suisse d'économie forestière, Soleure.
Société de géographie et d'ethnologie de Bâle.
Société de développement de Saint-Ursanne (avec représentation réciproque au comité).
Fondation du Vieux Bellelay.
Conférence économique du trafic romand.
Commission cantonale pour le maintien et le développement d'entreprises industrielles et artisanales dans le canton de Berne.
Comité de restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne.
Société jurassienne de spéléologie.

L'ADIJ est également affiliée aux organisations suivantes :

Comité régional pour la défense des intérêts économiques de Tavannes et environs.
Conférence cantonale des horaires.
Fédération des sociétés du Pied-du-Jura.
Loterie cantonale « Seva ».
Association cantonale des propriétaires de forêts.
Association bernoise du tourisme pédestre.
Ligue suisse pour la protection de la nature.
Association cantonale bernoise pour la protection de la nature.
Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz).
Société cantonale d'économie et d'utilité publique.
Société pour l'entretien du Château du Schlossberg.
Association pour le plan d'aménagement national.
Chambre de commerce française en Suisse.
Chambre de commerce suisse en France.
Bernische Erdoel AG.
Comité suisse pour le port de Bourogne.
Pro Doubs.
Fédération suisse du tourisme.
Association romande pour la protection des eaux.

f) Finances

L'exercice 1963 boucle par un excédent de dépenses de 1414 fr. 85 dû : à une augmentation sensible des frais d'administration, à l'ouverture du compte en faveur du trafic nord-sud. L'année dernière nous

enregistrions un excédent de dépenses de 29 971 fr. 71 et à nouveau, cette année, nous restons en dessous de nos recettes. Ce n'est pas encore alarmant, mais cette situation justifie pour le moins notre demande de modification du régime des cotisations tant pour les communes que pour les membres individuels. Cette augmentation de nos ressources nous permettra, nous l'espérons, de subventionner les membres du Syndicat en eau de la Montagne-du-Droit, à Renan, œuvre de secours utile et bienvenue dont les bases admises n'attendent plus que leur exécution.

La comparaison des comptes 1963 avec les précédents peut se résumer comme suit :

Administration :

— 1023 fr. de dépenses en plus aux postes : fournitures de bureau et imprimés ;
— 23 fr. de dépenses en plus pour frais du compte de chèques, ports et téléphone ;
— 472 fr. de dépenses en moins au chapitre des abonnements et cotisations parce que nous avons renoncé à certains abonnements dont le coût n'était pas en rapport avec le profit que nous en attendions ;
— propagande : 35 fr. de dépenses en moins ;
— travaux de bureau : 971 fr. de dépenses en plus, dues en majeur partie par l'action en faveur du trafic nord-sud ;
— frais de séances et délégations : 2616 fr. de frais de séances en moins ;
— indemnités : 900 fr. de dépenses en plus ;
— divers : ce poste présente un bénéfice plutôt extraordinaire. Il est dû au fait que nous avons reçu en retour au début de 1963, avec trois mois de retard, notre avance concernant le développement du trafic marchandises sur la ligne de Delle ;
— location : ce poste comporte trois semestres de location.

Cotisations des membres :

Les cotisations au montant global de 16 921 fr. se répartissent ainsi :

	Compte 1963	en faveur de 1964
	Fr.	Fr.
a) Communes et bourgeoisies	3 341.—	1 774.—
b) Sociétés d'utilité publique et sociétés à caractère professionnel	2 055.—	
c) Membres de l'industrie et du commerce .	4 295.—	20.—
d) Membres individuels	5 398.—	38.—
	15 089.—	1 832.—
	Total Fr.	16 921.—

Pour expliquer ce versement de cotisations en faveur de l'exercice 1964, nous rappelons que les statuts fixent le montant des cotisations des communes au prorata de la population, soit 20 fr. par 500 habitants

(au minimum 20 fr.). Depuis 1930, les cotisations n'ont pas été ajustées aux recensements de 1941, 1950, 1960. Or, en octobre 1963 nous avons avisé les communes de notre désir de modifier leur cotisation en prenant statutairement pour base le dernier recensement. Ainsi prévenues, nous avons adressé aux communes les bulletins préparés selon la nouvelle base de 1960, en les invitant à y donner suite.

Sans réserve, et dès réception de nos envois, une trentaine de communes nous ont fait parvenir leurs cotisations 1964. Les versements se poursuivent à notre satisfaction. Nous exprimons nos sincères remerciements aux communes ainsi qu'à tous nos membres qui prennent la peine d'utiliser les bulletins de versement préparés à leur intention. En agissant ainsi, nos sociétaires simplifient le travail du caissier.

Bulletin : 1227 fr. de dépenses en moins pour frais d'administration et de rédaction ; les frais d'administration du quatrième trimestre 1963 (840 fr. 60), figureront dans les comptes de 1964 ; 850 fr. de publicité en plus ; 577 fr. en plus, pour frais d'impression et de ports.

Les comptes de 1962 étaient établis sur la base de onze bulletins, tandis qu'il y en a douze dans les comptes de 1963. Le coût moyen d'un bulletin (frais de port compris), est de 1195 fr. cette année, alors qu'il était de 1136 fr. en 1962.

Les abonnements sont en augmentation :

— 525 en 1962 avec un montant de recettes de Fr. 4198.60
— 560 en 1963 avec un montant de recettes de Fr. 5546.35

L'augmentation du nombre des abonnés est significative de l'intérêt que le bulletin suscite. Quant à l'augmentation du montant des recettes, elle est la conséquence de la modification du prix de l'abonnement.

Subventions : les principaux bénéficiaires de subventions en 1963 sont :

	Fr.
— la paroisse catholique d'Ocourt	5000.—
— la paroisse catholique de Porrentruy	5000.—
— la maison Chappuis, à Soyhières	1500.—
— le chemin Sur-la-Croix - Outremont	600.—
— la Commission jurassienne de tourisme pédestre	1800.—
— l'Université populaire jurassienne	500.—
— la Commission routière jurassienne	200.—
— le Marché-Concours de Saignelégier	800.—
— la commune bourgeoise de Corgémont pour l'électrification de deux fermes	1000.—
— l'Association du Jura suisse, Olten	500.—
— la commune bourgeoise de Moutier (pour location de la carrière dans les gorges)	1200.—
— « La Jurassienne », don prélevé sur le capital de garantie	5000.—
— la Geographische ethnologische Gesellschaft Basel	600.—

une machine de
précision est équipée
avec des pinces
SCHAUBLIN
SCHAUBLIN
pinces de serrage
FABRIQUE DE MACHINE SCHAUBLIN SA DELEMONT | SUISSE

Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.

à Bienne et leurs succursales dans le Jura bernois

Saignelégier
Saint-Imier
Evilard
Bienne

vous fournissent toute la gamme de balanciers

1214

pärli +cie

Chauffage central
Application de la chaleur
à tout usage
Chauffage par rayonnement
Chauffage au mazout
Climatisation
Installations sanitaires

BIENNE — DELÉMONT
TRAMELAN — PORRENTRUY
SAINT-IMIER — MALLERAY

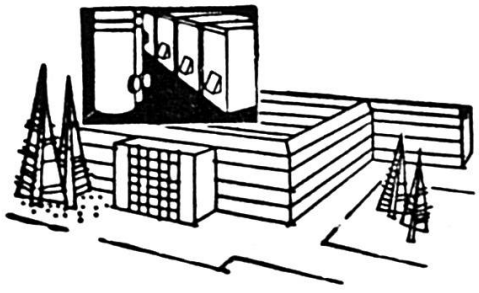

1215

Titres : en augmentation de la valeur de deux actions de la Société du télésiège Nods-Chasseral.

Immeuble de Moutier : rendement net pour 1963 : 4617 fr. 20. Comme frais, nous avons eu les dépenses officielles : eau, électricité, assurances, etc., soit un montant de 353 fr. 40 et 514 fr. 30 de réparations d'entretien. L'immeuble est en ordre, soigné et propre. Il représente pour l'ADIJ une valeur sûre. Il demeure, en outre, une possibilité d'installer nos propres bureaux si notre association subissait, un jour, une évolution qui nécessite une réorganisation intérieure.

Les commissions figurent aux dépenses par un montant global de 22 748 fr. 10, soit une différence en plus de 15 145 fr. 55 sur l'exercice 1962.

Voici le relevé de leurs dépenses individuelles :	Fr.
— Commission agricole	1 034.90
— Commission d'urbanisme et de protection des sites (p.m. cette commission dispose en outre d'un compte propre alimenté principalement par le Heimatschutz bernois).	836.—
— Commission pour la protection de la nature	483.40
— Commission du trafic ferroviaire	266.—
— Commission pour la formation professionnelle	2 376.45
— Commission sociale	579.90
— Commission des affaires communales	124.20
— Commission du trafic nord-sud	16 547.25
— Commission scientifique (étude du Dr Krähenbühl)	500.—
— Commission forestière	—.—

Les indemnités versées aux présidents et secrétaires de ces commissions ne sont pas incluses dans ces montants. Elles figurent par 1300 fr. sous rubrique : indemnités.

Nous terminons ce commentaire en adressant des remerciements sincères à tous nos sociétaires : communes et bourgeoisies, industriels et commerçants, sociétés de tous caractères, membres individuels et abonnés. A tous, nous renouvelons l'expression de notre reconnaissance pour leur fidélité et pour leur appui aussi moral qu'efficace.

4. Activité du comité

Pour employer une expression à la mode, la surchauffe s'est fait ressentir jusque dans l'activité des organes dirigeants de l'association. Nous résumerons cette activité pour la période de février 1963 à février 1964.

Législation cantonale

L'ADIJ a participé à l'élaboration de la loi cantonale sur le développement du tourisme, en déléguant deux représentants au sein de la Commission extraparlementaire, présidée par M. le conseiller d'Etat Gnägi.

Elle s'est intéressée aussi à la modification de la loi cantonale sur les impôts. Les modifications envisagées ne révèlent rien de contraire aux intérêts du Jura.

Question jurassienne

Les actes criminels du soi-disant FLJ avaient soulevé la réprobation unanime de l'Assemblée générale du 4 mai, à Bienne. La résolution votée à cette occasion et dont le texte se trouve à la page 66 de ce rapport, a, à son tour, soulevé l'ire de quatre membres de l'Association qui n'assistaient pas à cette assemblée et qui nous ont intenté un procès.

Les parties ont été citées le 19 septembre devant le président du Tribunal de Delémont. L'affaire ayant été mal introduite, le juge la rejeta en condamnant les plaignants aux frais de justice et au paiement d'une indemnité à l'ADIJ.

Elle a été reprise en conciliation le 14 novembre. Le président de l'ADIJ s'étant déclaré incompétent pour modifier les termes d'une résolution votée par une assemblée souveraine, la conciliation n'a pas été possible et l'ouverture du droit accordée aux plaignants. Le procès n'est donc pas terminé.

Le comité a aussi répondu (voir N° 1/1964) à la députation jurassienne au Grand Conseil qui nous avait demandé de collaborer avec elle pour rechercher une solution d'apaisement au conflit qui divise actuellement le Jura.

Développement du Jura

a) **Aménagement régional**

Notre activité, sur ce plan, s'est bornée à un effort soutenu de propagande pour faire avancer les projets à l'étude et hâter leur réalisation. Nous avons pris part aussi aux délibérations du Comité régional de la vallée de Tavannes qui vient de se transformer en Association pour l'aménagement de l'Orval.

b) **Epuration des eaux**

Nous nous sommes affiliés à l'Association romande de la protection de l'eau et de l'air, dont le siège est actuellement à Genève. Notre vice-président, M. Willy Sunier, préfet, et M. Jean Eckert, ingénieur d'arrondissement, représentent les intérêts du Jura au sein du comité de cette organisation.

c) **Raccordement de fermes de montagne au réseau électrique**

Les fermes de la bourgeoisie de Corgémont, des Boveresses et du Schilt ont été raccordées au réseau électrique avec notre appui financier.

d) Raccordement de fermes de montagne au réseau d'eau

L'action en faveur du raccordement des fermes de montagne au réseau électrique touche lentement à son terme. Mais de nombreuses exploitations agricoles de montagne doivent encore se contenter d'eau de pluie. Leur raccordement à un réseau d'eau améliorerait sensiblement leur rendement. Aussi le comité a-t-il décidé de finan-

cer les travaux d'adduction d'eau et il a établi, à cet effet, un barème de subventionnements.
Actuellement une demande de subvention est en cours d'examen. D'autres suivront.

e) **Libre parcours aux Franches-Montagnes**

Dans le courant de l'année, nous avons été informés que le fonds de compensation des Franches-Montagnes, pour dédommager les propriétaires de bétail lésés par des accidents de la circulation, avait versé en 1962 10 839 fr. d'indemnités. L'ADIJ avait contribué par 5000 fr. à la création du fonds de compensation.

f) **Monuments historiques**

L'ADIJ est représentée à la Commission de rénovation de la Collégiale de Saint-Ursanne, présidée par M. V. Moine, conseiller d'Etat. Les travaux dureront six à sept ans et les crédits ont été votés pour l'exécution d'une première tranche de travaux, l'assainissement du terrain.

Activité économique

a) **Développement industriel**

Nous suivons avec intérêt le développement industriel du pays. De nouvelles entreprises se créent un peu partout. Elles influencent le mouvement démographique, les déplacements quotidiens de main-d'œuvre, l'appel à la main-d'œuvre étrangère. Partout se fait sentir le besoin d'adaptation de nos institutions sociales et de nos entreprises de transport. Nous venons de décider d'entreprendre une enquête à ce sujet.

b) **Agriculture**

Notre agriculture aussi doit s'adapter à un autre rythme de travail. Son organisation est en pleine évolution, car il faut produire autant, sinon plus, avec moins de bras et un rendement accru. C'est le souci de notre commission agricole.

c) **Tourisme**

Pour favoriser le tourisme dans le Jura, nous avons souscrit quelques actions de la Société du télésiège de Nods-Chasseral. Nous participons toujours et avec plaisir à l'activité de la Commission jurassienne du tourisme pédestre en formulant le vœu que la revision des indicateurs placés fasse disparaître tout ce qui, dans le terrain, laisse une impression d'abandon et de négligence.

Voies de communications

a) **Voies ferrées**

Au premier plan de nos préoccupations se place la ligne Bâle-Bienne qui, selon nous, la députation jurassienne au Grand Conseil, et le Gouvernement bernois, doit être aménagée comme voie d'accès au Lœtschberg, c'est-à-dire équipée sur toute sa longueur de la

double voie. Nous avons poursuivi nos études, demandé des entretiens, informé le public par la presse. La réponse que M. le conseiller fédéral Spühler a donnée à l'interpellation de notre estimé conseiller national Simon Kohler est assez décevante. Mais il pourra probablement modifier son point de vue lorsque la nouvelle commission d'étude qu'il a instituée aura déposé son rapport. Notre action se poursuivra au cours des années prochaines.
La ligne de Delle a retenu également notre attention. Elle enregistre une augmentation importante du trafic des marchandises. Ici encore notre vigilance ne faiblit pas.

b) **Horaire des chemins de fer**

Pour 1964/1965 nous n'avons obtenu aucune amélioration de l'horaire, en raison de l'horaire des trains spéciaux de l'Exposition nationale et des prestations considérablement accrues des chemins de fer pendant tout l'été.

c) **Liaison Rhône-Rhin par voie fluviale**

Nous avons suivi de près, au sein de la Commission suisse pour le port de Bourogne, que préside M. Georges Mœckli, ancien conseiller d'Etat et délégué du gouvernement aux relations ferroviaires franco-suisses, l'évolution positive du projet d'aménagement d'un port fluvial à Bourogne, sur le canal d'Alsace, reliant le Rhin au Rhône. Les études préparatoires sont achevées, l'expropriation des terrains en cours, les projets d'aménagement au point. Le port aura deux sections, une section publique et une section privée. La Suisse peut acquérir des terrains dans la section privée et en louer dans la section publique. Les études pour une implantation d'un port suisse sont en cours. La zone du port est complétée par une zone de terrains importante, réservée à l'implantation d'industries. Les amateurs ne manquent pas.

d) **Routes**

Nous avons procédé à des réparations sur la route d'Outremont pour un montant assez important, prélevé sur le fonds d'entretien. Une nouvelle tranche de travaux est prévue pour cette année.
Le projet de construction d'une route sur la rive droite du Doubs entre Soubey et Tariche n'a malheureusement fait aucun progrès.
Nous renvoyons, pour le surplus, au rapport de la Commission routière.

e) **Service du téléphone**

En réponse à une demande adressée à la Direction des PTT, nous avons appris que le nouveau procédé de comptage des taxes par impulsions se ferait, pour le Jura, en trois ans environ :

1964/1965	le réseau 032	Bienne
1965/1966	le réseau 039	La Chaux-de-Fonds
	le réseau 066	Delémont
1966	le réseau 038	Neuchâtel

En ce moment, le réseau de Moutier et environs est en transformation. Il doit être terminé ces jours. C'est le premier du Jura.
Notre requête concernant la composition des annuaires téléphoniques, qui s'ajoutait à beaucoup d'autres d'ailleurs, a eu du succès. Vous avez pu lire la réponse de la Direction générale des PTT dans le N° 1/1964. Les limites cantonales seront de nouveau respectées à partir de l'édition 1965/1966. Tout le Jura, sauf Laufon, se trouvera réuni dans l'annuaire N° 4.

Commissions

La conférence annuelle des présidents de commission a été supprimée en 1963 parce que nous n'avons trouvé aucune date convenable. Mais le comité a coordonné, comme d'habitude, le travail des commissions et leur a soumis de nombreuses affaires pour examen et proposition. Pour le surplus, nous renvoyons aux rapports de ces dernières.

Divers

Nous résumerons sous ce chapitre ce qui fut fait sur les plans les plus divers.

Nous avons publié en février une brochure sur les bourses d'apprentissage et l'avons largement diffusée.

Le contrat signé avec la bourgeoisie de Moutier, pour la sauvegarde des gorges près de la Combe-du-Pont, a été renouvelé pour dix ans.

L'étude de la flore du Doubs et du Jura en général, entreprise par M. le Dr Krähenbühl, a été soutenue financièrement.

Le mémento des autorités fédérales et cantonales et de l'administration cantonale dans le Jura a été réédité en janvier 1964.

Nos copies du film « Beau Petit Pays » étant fatiguées de leurs longs voyages — l'une d'elles est allée jusqu'à Pékin — nous avons fait établir une nouvelle copie française de 35 mm. et une de 16 mm.

5. Activité des commissions

a) Rapport de la Commission des affaires communales

Président : M. H. Landry, maire, La Heutte
Secrétaire : M. F. Arn, secrétaire communal, Reconvilier

M. Emile Jacot, de Sonvilier, qui a résilié ses fonctions de maire après trente ans de fructueuse activité, a quitté notre commission. C'est avec de sincères regrets que nous avons pris acte de son départ et nous remercions vivement ce membre fidèle. M. Paul Erismann, maire de Courtelary, a remplacé M. Emile Jacot. Nous lui souhaitons la plus cordiale des bienvenues. M. Fernand Monnin, par suite de surcroît d'occupations, ne peut plus faire partie de la commission, ce que nous regrettons vivement, tout en exprimant au maire de Courrendlin notre gratitude pour sa précieuse collaboration.

La loi sur les routes a été passée en revue au cours des délibérations de la commission. Tout en reconnaissant que le nouveau projet constitue un progrès si nous le comparons à la loi sur les routes du

14 octobre 1934, nous constatons que le texte adopté par le peuple impose encore trop de charges aux communes, notamment pour l'acquisition des terrains servant à l'aménagement des routes. Il faut bien considérer que le réseau routier appartient au canton et que les futurs travaux de construction et d'entretien des routes ne doivent plus grever, comme ce fut le cas, les finances des communes. Comment ces dernières pourraient-elles accomplir leur tâche, dans le domaine de l'épuration des eaux notamment, si elles ne disposent pas de moyens financiers nécessaires ?

L'eau potable diminue. Il est reconnu que toutes les nappes d'eau souterraines baissent. Si les besoins en eau augmentent, où faudra-t-il en trouver ? Recommandons aux communes de capter toutes les sources. Ces dernières devraient pouvoir être recensées et surveillées. Cette question de grande actualité a été discutée par la commission.

On voudrait que les relations entre les communes municipales et bourgeoises soient empreintes de cordialité et de compréhension, ce qui n'est pas toujours le cas, surtout lorsqu'il faut appliquer des actes de classification établis au siècle passé. Ces actes de classification devraient être rajeunis. Une collaboration entre municipalités et bourgeoisies est absolument nécessaire. C'est l'avis de la commission qui travaillera à la réalisation de ce vœu. C'est par l'union de toutes nos forces que nous œuvrerons dans le vrai intérêt de nos communes qui doivent dans l'Etat jouer un rôle principal.

b) Commission agricole

Président : M. E. Lœffel, La Neuveville
Secrétaire : M. M. Ogi, Bienne

La Commission agricole a tenu une assemblée générale annuelle d'automne. Le bureau s'est réuni de nombreuses fois pour liquider les affaires courantes. L'activité comprend tous les problèmes se rapportant à l'agriculture.

L'effectif de la commission n'a pas subi de modification. Elle est composée de vingt-six membres, dont un représentant de chaque organisation de tête de l'agriculture du Jura.

Aucun changement n'est intervenu concernant les sociétés affiliées.

Il a été délivré neuf diplômes à des ouvriers agricoles ayant servi le même patron plus de dix ans. Voici la liste des lauréats :

Beljean René	41 ans	chez	Hoirie A. Philippin, à La Neuveville
Monnin Jules	39 ans	chez	Sommer-Lévy, à Delémont
Berthold Amélie	37 ans	chez	Guédat frères, à Roche-d'Or
Odiet Albert	34 ans	chez	Amstutz Louis, à la Beuchille/Delémont
Paratte Joseph	26 ans	chez	Bilat Louis, au Cerneux-Veusil
Surdez Abel	25 ans	chez	Frésard Louis, aux Montbovats/Montfaucon
Bourquard Paul	23 ans	chez	Surdez frères, au Peuchapatte
Rindlisbacher Gottfried	18 ans	chez	Nobs Gottfried, à Fahy
Gigandet Jules	15 ans	chez	Moser Christian, à Varandin/Bure

Le programme d'activité établi pour 1963 s'est déroulé normalement. La Journée d'informations agricoles a obtenu un succès. Les conférences inscrites au programme étaient :

« Ce que le paysan peut attendre de la loi sur les crédits d'investissement dans l'agriculture », par M. Sadi Berlincourt, ingénieur agronome, chef de section à la Division de l'agriculture, Département de l'économie publique, à Berne.

« L'agriculture suisse en face du Marché commun », par M. Sauer, secrétaire des Sociétés d'agriculture de la Suisse romande, à Lausanne.

La Commission agricole a également patronné et contribué à l'organisation de la plupart des cours et conférences organisés dans les milieux agricoles du Jura et dont le nombre a dépassé la centaine.

Pour 1964, un programme d'activité très varié a été prévu, d'entente avec la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne. L'activité se poursuivra dans le cadre qui nous est assigné. La diversité des tâches qui nous intéressent nous donne un champ d'activité toujours plus étendu.

c) Commission pour la formation professionnelle

Président : M. Michel Hänni, électricien, Delémont
Secrétaire : M. Roger Jardin, directeur, Delémont

« A force de tomber, une goutte d'eau creuse le roc. »

Il y a huit ans, l'ADIJ décidait la création d'une commission s'intéressant à la formation professionnelle. Dès les premières séances, les membres s'efforcèrent d'atteindre deux objectifs :

a) récompenser les apprentis méritants ;

b) venir en aide aux apprentis méritants par l'octroi de bourses.

En 1957, Delémont recevait la première volée d'apprentis méritants du Jura, puis ce furent Porrentruy, Saint-Imier, Moutier, Bassecourt, Tramelan et l'année dernière, pour la septième fois, Reconvilier. Le premier objectif a donc été atteint, ce sont 155 lauréats qui ont été fêtés, récompensés, soutenus. La Journée des apprentis méritants du Jura est devenue une tradition qui met en valeur l'apprentissage accompli intelligemment et avec persévérance.

Quant au deuxième objectif, les bourses d'apprentissage, il n'a pas été négligé. Une étape importante vient d'être franchie puisque l'ADIJ, en collaboration avec l'adjoint à l'Office de l'orientation professionnelle, a publié récemment une brochure intitulée « Les bourses d'apprentissage ». Tous les élèves de neuvième année des écoles primaires et secondaires, ainsi que les apprentis des écoles professionnelles artisanales et commerciales, recevront ce précieux document. Chaque apprenti ou futur apprenti sait, présentement, qu'il peut obtenir des bourses privées, communales, cantonales, voire fédérales. L'étude d'un métier ne doit plus procurer, au chef de famille, d'ennuis pécuniaires. Chacun, selon ses capacités, doit pouvoir exercer la profession de son choix. Un père de famille peut être déchu de sa puis-

sance paternelle s'il s'oppose à ce que son fils apprenne un métier. Les bourses d'apprentissage sont d'une nécessité vitale, les pouvoirs publics sont heureusement conscients de leurs responsabilités et octroient actuellement une aide sans cesse plus importante. La Commission pour la formation professionnelle, toujours en collaboration avec l'Office cantonal de l'orientation professionnelle, publiera, l'hiver prochain, une seconde brochure intitulée « Bourses d'études », spécialement destinée aux étudiants (Ecole de commerce, Gymnase, Université, Technicum, etc.)

Un troisième objectif, dont l'importance n'échappera à personne, sera, pour notre commission, d'attirer l'attention des pouvoirs publics, des partis politiques ou d'un député courageux afin qu'une initiative soit lancée ou une motion déposée stipulant que « chaque ouvrier ou employé, père d'un enfant en apprentissage, touchera une allocation supplémentaire de 30, 40 ou 50 ct. à l'heure ». Ce supplément de salaire serait supporté conjointement par l'entreprise et le canton dans une proportion à déterminer. Cette rétribution éviterait les difficultés financières que ressentent certains parents d'enfants en apprentissage et renforcerait la cohésion familiale. Chaque jeune homme apprendrait ainsi avec courage son futur métier (notre économie s'en réjouirait) et l'esprit de famille irait croissant (les sociologues et moralistes s'en féliciteraient). Les membres de la Commission pour la formation professionnelle ont encore une belle tâche à accomplir. Qu'ils persévèrent dans la joie et la confiance !

C'est à Reconvilier que, le 29 juin 1963, s'est déroulée la septième Journée des apprentis méritants. C'est ce village, fier de son passé et confiant dans l'avenir, qui a accueilli les vingt-cinq apprenties et apprentis méritants du Jura, auxquels MM. Henri-Louis Favre, secrétaire de l'ADIJ, Michel Hänni, président de la Commission pour la formation professionnelle, Aurèle Klopfenstein, maire de Reconvilier, et Etienne de Coulon, directeur général de Boillat S. A., ont parlé de l'apprentissage, des jeunes et de l'avenir de l'économie suisse. Le compte rendu détaillé de cette manifestation a paru dans le bulletin de l'ADIJ N° 7, de juillet 1963.

Retard de l'information, a précisé un orateur à Reconvilier. Combien il a raison. Trop nombreux sont les parents qui ignorent les possibilités d'études actuelles, et les métiers nouveaux qui apparaissent quasi journellement. La Commission pour la formation professionnelle devra s'inquiéter sérieusement de ce devoir d'informer, de renseigner. Une troisième brochure se doit de venir compléter l'œuvre de notre commission. Elle devrait mentionner les plus importants métiers pouvant intéresser la jeunesse ; les connaissances nécessaires, les aptitudes requises, les possibilités d'études, les conditions de travail, la rémunération, la promotion éventuelle, la stabilité, etc. Souhaitons que cette étude captivante retienne l'attention des membres de la Commission pour la formation professionnelle. Quelle belle tâche au service de la jeunesse jurassienne !

En préface d'une étude parue récemment, on pouvait lire : « Qu'est-ce qui détermine chez les jeunes ouvriers le désir et la volonté de la promotion ? Essentiellement la formation acquise, con-

Renseignements et prospectus par

Condor S. A., Courfaivre

Tél. (066) 3 71 71

1204

Imprimerie du Démocrate Delémont Tél. 066/2 17 51

Nos nouvelles installations et notre équipement moderne servis par un personnel qualifié nous permettent une livraison rapide de prospectus illustrés et en couleurs, catalogues, brochures et de tous les imprimés administratifs et d'usage privé

Nous vous conseillerons objectivement et nous sommes à votre entière disposition pour tous les renseignements, offres, projets, devis, etc.

1220

sidérée comme un capital personnel qu'on cherchera à faire valoir de manière individualiste et sans que la situation de l'entreprise exerce une grande influence. »

En récompensant les apprentis méritants dont la formation acquise s'est révélée excellente, l'ADIJ forge les cadres futurs de notre économie. Ces cadres sont hélas encore trop insuffisants. Les enseignements de promotion vont tenir de plus en plus de place à l'avenir. Il faut approfondir les problèmes pédagogiques qu'ils posent, en considérant les fins de cet enseignement et les conditions où se trouvent les élèves. Il faut aussi que les moyens matériels et l'organisation répondent aux principes que l'on peut dégager. A mesure que les hiérarchies professionnelles se différencient en spécialités diverses et se compliquent en de multiples échelons, le problème du passage d'un échelon à un autre ou d'une spécialité à une autre devient plus important et prend un caractère plus urgent. C'est cette double nécessité qu'il faut chercher à résoudre par les voies de la promotion professionnelle. La Commission pour la formation professionnelle devra, dans un proche avenir, s'intéresser au perfectionnement des jeunes en créant, pour eux, des cours spéciaux. L'évolution de la technique est si rapide !

En résumé, le travail n'a pas manqué et ne manquera pas aux membres de notre commission, puisqu'il s'agira de concrétiser les échanges de vue en mettant au point la brochure « Bourses d'études », la question du salaire des pères d'enfants en apprentissage et de réaliser la nomenclature des métiers. Que nos membres soient chaleureusement remerciés de leur précieuse collaboration.

Comme chaque année, pour ceux qui s'intéressent aux jeunes et spécialement à l'occupation de leurs loisirs, ils trouveront ci-après la statistique des apprentis lauréats, par district, et ce qu'ils choisissent comme récompense. Ils constateront avec fierté que le goût et l'amour de l'étude y tiennent une place d'honneur qui est des plus réjouissantes et qui permet d'espérer un fructueux avenir, un désir de promotion.

Statistique des lauréats classés par district

En 1957	=	12 lauréats
En 1958	=	20 lauréats
En 1959	=	22 lauréats
En 1960	=	26 lauréats
En 1961	=	25 lauréats
En 1962	=	25 lauréats
En 1963	=	25 lauréats
Total à ce jour :		155 lauréats

(Un apprenti méritant, M. Raymond Jeanneret, horloger praticien, à Bonfol, avait été oublié dans la sélection de Reconvilier.)

Laufon 15, Porrentruy 19, Delémont 32, Franches-Montagnes 5, Moutier 55, Courtelary 28, La Neuveville 1.

Lauréats classés par métier

Employés de commerce	31	Tourneur de boîtes	1
Employés de banque	6	Remonteurs horlogers complets	2
Boulangers-pâtissiers	4	Horlogers rhabilleurs	2
Menuisiers-ébénistes	6	Outilleur d'horlogerie	1
Menuisier modeleur	1	Horlogers praticiens	2
Marbrier	1	Radio-électriciens	5
Papetier	1	Monteurs électriciens	6
Bouchers-charcutiers	6	Mécaniciens outilleurs	3
Coiffeuses	6	Mécaniciens ajusteurs	7
Coiffeur	1	Mécaniciens de précision	14
Maçons	2	Mécanicien électricien	1
Modeleur sur chaussures	1	Mécaniciens faiseurs d'étampes	2
Compositeurs typographes	3	Mécaniciens sur autos	3
Conducteur typographe	1	Dessinateurs sur machines	7
Décolleteurs	8	Dessinateurs en bâtiment	6
Acheveur boîtes or	1	Dessinateurs en génie civil	5
Forgeron	1	Electricien sur autos	1
Tourneur boîtes or	1	Couturières (dep. 1962)	2
Serrurier de construction	1	Vendeuses (dep. 1962)	3

Pour la première fois, en 1962, la commission a décidé de récompenser les couturières et les vendeuses, bien que ces métiers n'exigent pas un apprentissage de trois ans.

Statistique des récompenses choisies

Livres (54 lauréats) : dictionnaires 15 ; techniques 15 ; classiques 12 ; voyages-aventures 6 ; romans modernes 4 ; histoire 2.

Disques (13 lauréats) : musique classique 6 ; jazz 5 ; chansons 2.

Outillage professionnel (26 lauréats) : menuiserie 3 ; coiffure 6 ; électricité 2 ; dessin 9 ; horlogerie 3 ; de mesure 3.

Appareils photographiques (7 lauréats).

Montres (43 lauréats).

Articles ménagers (10 lauréats).

Divers (2 lauréats) : 1 tourne-disque ; 1 microphone.

d) Commission pour la protection de la nature

Président : M. R. Baumgartner, Dr ès sciences, Delémont
Secrétaire : M. P. Flotron, Saint-Imier

Les membres de la commission ont été réunis deux fois au cours de l'année 1963. Dans la première séance, qui eut lieu en janvier, ce fut, une fois de plus, la **réserve de l'étang de la Gruère** qui retint leur attention. Les adjonctions à l'aire protégée, prévues en 1962, ont été réalisées, et même au-delà, puisqu'il a été possible d'incorporer à la réserve une belle étendue de terrain comprenant un pâturage boisé (propriété de la commune de Saignelégier), et une prairie (ferme de

la Grégoire), au nord de l'étang, parcelles qu'il est interdit de morceler, et sur lesquelles ne pourront être érigés des bâtiments, de n'importe quelle nature.

Pour compenser les restrictions consenties par la commune de Saignelégier et par le propriétaire de la Grégoire, M. Häusler, l'Etat de Berne a versé à ce dernier une somme de 10 000 fr., tandis que Saignelégier sera dédommagé par la réfection du chemin de la Petite-Theurre, dont le coût a été prévu comme suit : 20 000 fr. versés par la LSPN, 13 000 fr. par l'Etat, 5000 fr. par l'ADIJ et 5000 fr. par Pro Jura. Là-dessus le Conseil-exécutif a publié un arrêté, daté du 12 septembre 1963 (remplaçant celui de 1955), concernant l'étang de la Gruère, qui tient compte des adjonctions faites à la réserve, et dans lequel sont consignées des clauses nouvelles.

Le bulletin de l'ADIJ, « Les Intérêts du Jura », N° 1, de janvier 1964, a publié un article intitulé « L'étang de la Gruère va couler des jours heureux », qui est accompagné du nouvel arrêté du Conseil-exécutif. Ajoutons que la réfection du chemin de la Petite-Theurre a commencé en 1963 et se terminera vers le début de l'été 1964. Signalons que le bureau de la commission a été consulté à plusieurs reprises au sujet de maisons de week-end projetées aux alentours de la réserve ; comme il n'existe pas de zone d'interdiction de bâtir, nous n'avons pu faire aucune opposition. En dépit des défenses légales, un garage pour trois véhicules à moteur a été construit, sans permis de bâtir, sur le sol de la réserve ! Nous sommes intervenus dès que nous avons eu connaissance de cette grave entorse faite à l'arrêté du 12 septembre 1963, et attendons la suite...

Pour en terminer avec la Gruère, disons encore que M. L. Grosjean, garde-chasse et garde-pêche de l'Etat, membre de la commission, a signalé à celle-ci des faits inimaginables sur la propreté — ou plutôt la malpropreté — constatée dans les limites de la réserve, et sur l'impertinence de certains automobilistes. Il y a encore bien des visiteurs de la Gruère qui auraient besoin d'éducation !

La **Commission mixte de l'étang de la Gruère** s'est réunie en juillet 1963, sous la direction de son nouveau président, M. W. Schild, conservateur des forêts du Jura. Il y fut surtout question des limites nouvelles de la réserve, de la suppression de la place de camping au bord de l'étang (elle sera aménagée sur un nouvel emplacement, mis à disposition par la commune de Saignelégier, en dehors de la réserve), et de la réfection de la digue à laquelle il faudra procéder dans un proche avenir.

En juin 1963, le président de la commission et M. H. Brunner, ingénieur du génie rural et membre de la commission cantonale, ont procédé, à la demande de l'Administration cantonale pour la protection de la nature — à l'intention de l'Office des améliorations foncières — à une expertise sur le terrain, du projet de **remaniement parcellaire de la commune des Enfers.** L'expertise n'a porté que sur les conséquences que la réalisation du projet pourrait avoir au point de vue de la protection de la nature. Nous savons que notre rapport a été accepté sans modification ; il constate que malheureusement des murs limites de pierres sèches disparaîtront (ils ne sont d'ailleurs plus entre-

tenus et s'écroulent) ; les haies vives devront être maintenues dans la mesure du possible, ainsi que les arbres isolés.

Une expertise a été faite aux **Hauts-Marais des Genevez et du Prédame.** Elle a permis de se rendre compte de la richesse botanique de ces lieux et la commission les retient comme objets à envisager pour la mise sous protection.

Les FMB vont établir une **conduite aérienne** (380 000 V.) **allant du col de la Scheulte à la sous-station de transformateurs de Bassecourt.** Le projet présentant trois variantes du tracé a été soumis à la commission cantonale et à la commission jurassienne pour préavis. Après visite des lieux, l'unanimité s'est faite sur le tracé passant par Vermes — la Verrerie-de-Roches — le Mont-de-Châtillon — Bassecourt, c'est-à-dire le tracé qui tient le mieux compte des principes de la protection de la nature.

Le contrat qui lie depuis 1942 la bourgeoisie de Moutier à l'ADIJ (représentée alors par la Commission pour la protection de la nature), et selon lequel ladite bourgeoisie renonce à exploiter la carrière de la **Combe-du-Pont** (gorges de Moutier), a été renouvelé, pour la deuxième fois en décembre dernier, contre versement par l'ADIJ à la bourgeoisie de Moutier d'un loyer de 1200 fr. pour dix ans.

Une bande de forêt en bordure du lac de Bienne **(forêt Rollier),** à La Neuveville, a été acquise par l'Etat, qui se propose d'en faire une réserve naturelle. Ce qui rend ce bois particulièrement intéressant, c'est la diversité des essences qui y croissent, et aussi le fait que l'on ne trouve que rarement des forêts naturelles au bord de nos lacs.

Le président de la commission a pris part, comme représentant de l'ADIJ, à la séance de **Pro Doubs** du 6 avril 1963, à Saignelégier. Le projet d'arrêté pour la mise sous protection des rives suisses du Doubs a été mis au point : il est actuellement soumis aux communes riveraines ; nombreuses sont celles qui lui ont déjà donné leur approbation. A l'assemblée générale, M. J.-C. Bouvier, membre de notre commission, a fait un exposé fort intéressant sur un aspect de la faune du fleuve franco-suisse.

Il convient de signaler ici le travail du Dr Ch. Krähenbühl : **« La Vallée du Doubs, historique, géologie et flore »,** avec un catalogue des plantes cryptogames vasculaires et phanérogames de la vallée du Doubs, une liste qui démontre la grande richesse végétale de la région, et qui est une précieuse contribution à la connaissance de la flore du Jura. Ajoutons que ce travail est complété par le catalogue des vertébrés de la même région, établi par M. L. Grosjean.

La commission a été représentée à l'Assemblée générale de l'Association du **Parc jurassien de la Combe-Grède** par M. G. Hauri. Le rapport annuel publié par le comité de cette réserve nous apprend que la colonie de chamois est en pleine prospérité. Il nous dit aussi qu'aucune solution n'a encore été apportée à la question des poteaux téléphoniques posés dans la réserve.

La concession pour la construction d'un **télésiège Nods-Chasseral** ayant été accordée par le Conseil fédéral, nous émettons ici le vœu que les initiateurs prennent toutes les mesures afin que la riche flore

de notre plus haut sommet jurassien ne soit pas saccagée par les usagers du télésiège.

En septembre 1963 eut lieu à Yverdon, sur invitation de l'Inspectorat fédéral des forêts, chasse et pêche, une conférence qui réunit des représentants des Directions cantonales de l'instruction publique et de tous les milieux romands intéressés à la protection de la nature. La séance, présidée par M. Jungo, inspecteur général des forêts, Berne, fut consacrée exclusivement à la forme et au contenu d'une édition française de l'ouvrage **« Wald und Holz im Unterricht »,** qui sera distribuée aux écoles de la Suisse romande. Il s'agit d'une adaptation qui a été confiée à une commission de rédaction présidée par M. le chanoine Pfulg, Fribourg. Dans l'idée des initiateurs, cet ouvrage devra être pour les enseignants un instrument de travail qui les aidera à faire aimer et respecter la forêt à leurs élèves.

En février 1963, le président de la commission prit part, sur invitation, à l'Assemblée générale de la Fédération cantonale de la pêche, réunie à Delémont, sous la présidence de M. Schori, Dr jur., Berne. Au cours de la réunion furent présentées deux conférences, l'une sur la **« Lutte contre la pollution des eaux »,** et l'autre sur **« Les empoisonnements du poisson dans le Jura bernois en 1962 »,** deux questions qui préoccupent autant les pêcheurs et pisciculteurs que les protecteurs de la nature.

Au début de cette année nous est parvenue la nouvelle de la mise sous protection par l'Etat (fin décembre 1963) d'arbres qui nous avaient occupés au cours des années écoulées :

1. **Le frêne monophylle** (Fraxinus monophyllum Desf.), de Charmoille, une variété du frêne élevé, caractérisée par ses feuilles simples (une seule foliole), un arbre excessivement rare en Suisse (on n'en connaît qu'une demi-douzaine) ; il se trouve dans le Bois-Défendu, dans un peuplement de frênes communs, à environ vingt mètres au sud de la route conduisant de Charmoille à Lucelle. Coordonnées : 584 935/ 252 815.

2. **Le tilleul à petites feuilles** (Tilia cordata Miller), de Lajoux, protégé sur la proposition du Conseil communal, qui s'exprimait ainsi dans sa demande : « Planté au milieu de notre localité, cet arbre est d'une rare beauté et très vigoureux. Il donne à notre village un cachet caractéristique des plus agréables. S'il devait disparaître, il nous semble que notre localité aurait perdu de son attrait. » L'âge de ce tilleul est évalué à 300 ans ; hauteur 19 m. 50, circonférence du tronc 4 m. 52, diamètre de la couronne 15 m.

3. **Quatre chênes communs ou chênes pédonculés** (Quercus Robur L.), sur le pâturage du Droit, Haut-des-Golats, au nord de Moutier. Ils furent proposés par l'ingénieur forestier Ph. Gigandet, avec l'approbation de la bourgeoisie de Moutier. Hauteur de ces arbres 18-22 m., diamètre de la couronne 12-23 m., diamètre des troncs 95-155 cm. Ils se trouvent à une altitude de 785 à 807 m., et occupent approximativement la limite supérieure de l'aire de dispersion dans nos régions, ce qui justifiait leur inscription au registre des monuments naturels.

Nous ne voudrions pas clore ce rapport sans saluer la louable réalisation de la « Diana » de Delémont qui, sous l'impulsion de son président, M. le Dr Riat, a créé à Courtételle le **« Centre du lièvre »,** un parc d'élevage de trois hectares et demi où naîtront théoriquement quarante levrauts par an, qui seront lâchés dans la contrée. Les disciples de saint Hubert entendent démontrer par leur initiative que chasse et protection de la nature ne sont pas nécessairement en opposition. Et peut-être que les non-chasseurs auront alors aussi une fois ou l'autre la surprise et la joie d'apercevoir un lièvre dans nos campagnes ou nos forêts !

e) Commission sociale

Président : M. W. Sunier, Courtelary
Secrétaire : Mme S. Schwob, Tavannes

Réunie au début de l'année, la commission a pris connaissance et a discuté du programme d'activité qui lui était proposé par son nouveau président.

Elle a procédé à un intéressant échange de vues, d'idées, de suggestions et de propositions.

Elle a décidé de porter son effort sur l'étude de la coordination des services sociaux dans les districts puis d'étendre cette étude au Jura tout entier. Cette étude est en cours avec la collaboration de l'Association jurassienne des travailleurs sociaux.

La commission a tenu séance en mai, à Neuchâtel. Elle a tout d'abord pris acte avec émotion et avec regrets du décès de M. Emile Giroud, secrétaire syndical, membre de la commission depuis plusieurs années. Avec M. Giroud s'en est allé un homme estimé, une personnalité qui avait tout le respect et l'amitié de ses collègues de la commission.

Elle a fait connaissance ensuite, avec le plus grand plaisir, de deux institutions auxquelles le Jura est intéressé :

— le Centre de réadaptation fonctionnelle neuchâtelois et jurassien ;
— l'Ecole romande d'aides familiales « La Maison-Claire ».

Le Dr Bernard de Montmollin, médecin-chef du Centre, et Mme Jacqueline Bauermeister, présidente du comité de l'Ecole d'aides familiales, ont présenté leurs établissements avec beaucoup de clarté, d'intelligence et de cœur.

Le bulletin a donné dans ses colonnes tout ce qu'il est nécessaire, voire indispensable de connaître de ces deux maisons.

En décembre, à Moutier, M. Ackermann, préposé aux poursuites et faillites du district de Moutier, a fait part à nos membres de ses très intéressantes expériences personnelles. Il s'est étendu sur l'endettement souvent considérable de certains individus et de leurs familles et a judicieusement indiqué les mesures qu'il conviendrait de prendre pour pallier les effets sociaux néfastes d'une mauvaise gestion du salaire familial.

Un vaste champ d'activité est ouvert à notre commission. Travailler à résoudre les questions sociales est une tâche passionnante. Chaque membre de la commission en est conscient et nous les remercions tous ici de leur amicale collaboration.

f) Commission de tourisme pédestre

Président : M. O. Stalder, La Neuveville
Secrétaire : M. J. Aegerter, La Neuveville

A. PROJETS

Un projet de modification du plan routier de l'Ajoie est à l'étude.

B. BALISAGE

1. **Contrôle des anciens itinéraires**

Laufon

N° 6 : Laufon - Buchberg - Soyhières
N° 7 : Petit-Lucelle - Ober Ritzengrund - Ederswiler
N° 8 : Petit-Lucelle - Moulin-Neuf
N° 9 : Laufon - Fringeli - Corban (jusqu'à Fringeli)
N° 10/18 : Bärschwil - Fringeli - Mervelier (jusqu'à Fringeli)
N° 11 : Petit-Lucelle - Liesberg - Delémont

Delémont

N° 1 : Moulin-Neuf - Lucelle (partiellement)
N° 3 : Roggenbourg - Pleigne - Les Rangiers
N° 4 : Soyhières - Bürkisberg - Lucelle (partiellement)
N° 6 : Delémont - Les Rangiers
N° 7 : Delémont - Bassecourt
N° 9 : Delémont - Moulin-Neuf (partiellement)
N° 14 : Glovelier - Boécourt - Les Rangiers

Moron

N° 1 : Moutier - Perrefitte - Moron
N° 2 : Sorvilier - Champoz - Moron

Montoz

N° 10 : Malleray - Cabane du CAS Rochette
N° 14 : La Reuchenette - Péry - Cabane du CAS Rochette

Franches-Montagnes-Nord

N° 7 : Saulcy/station - Saint-Brais - Soubey (partiellement)
N° 8 : Montfaucon - Les Enfers - Soubey
N° 10 : Saint-Brais - Les Enfers - Goumois (partiellement)

Franches-Montagnes-Centre

N° 2 : Tavannes - Bellelay - Glovelier
N° 2b : Saulcy - Jolimont - Glovelier
N° 3a : Le Cernil - La Theurre
N° 5 : Les Rouges-Terres - Montfaucon

Franches-Montagnes-Sud

N° 10 : Renan - Les Bois - Le Doubs
N° 12 : Les Bois - Saint-Imier

Chasseral

N° 1 : La Heutte - Cabane du CAS Jura - Chasseral
N° 3 : Frinvillier - Jobert - Chasseral
N° 6 : Bienne - Macolin - Montagne de Douanne - Lignières
N° 7 : Bienne - Gorges de la Douanne - La Neuveville
N° 8 : Bienne - Douanne - La Neuveville
N° 9 : Bienne/Boujean - Gorges du Taubenloch - Sonceboz
N° 10 : Bienne - Orvin - Chasseral
N° 13 : Sonceboz - Pont des Anabaptistes - Chasseral
N° 17 : Douanne - Lamboing - Mont-Sujet
N° 18 : Gléresse - Prêles - Mont-Sujet

2. Réparations et compléments

		Indicateurs
Laufon		
N° 5	: Delémont - Liesberg - Laufon	1
N° 6	: Laufon - Buchberg - Soyhières	2
Delémont		
N° 6	: Delémont - Les Rangiers	5
N° 10	: Delémont - Bürkisberg - Lucelle	2
Montoz		
N° 18	: La Heutte - Werdtberg - La Bluai	9
N° 19	: Péry - La Bluai - Oberer Grenchenberg	6
Franches-Montagnes-Nord		
N° 8	: Montfaucon - Les Enfers - Soubey	2
Franches-Montagnes-Centre		
N° 2	: Tavannes - Bellelay - Glovelier	5
N° 10	: Saignelégier - Montfaucon - Glovelier	3
N° 13	: Saignelégier - Bellelay	4
Franches-Montagnes-Sud		
N° 9	: Renan - Biaufond	2
N° 9a	: Les Bois - Le Cul-des-Prés	5
N° 10	: Renan - Les Bois - Doubs	5
N° 11	: Mont-Soleil - La Chaux-de-Fonds	1
Chasseral		
Divers itinéraires		93
		145

L'importance du

Gaz

pour l'approvisionnement du pays en énergie de réseau s'affirme de jour en jour. Bâtir pour l'avenir, c'est prévoir aujourd'hui des installations de gaz dans les immeubles neufs.

Pour toute information adressez-vous aux usines à gaz jurassiennes de :

Gaz

Bienne - Delémont - Moutier - Tavannes

1162

Nous facilitons

vos voyages dans le monde entier en vous procurant des

Monnaies étrangères
Chèques de voyage
Lettres de crédit
Coupons d'essence (Italie)
Lettres d'introduction
Renseignements

Société de Banque Suisse

Place centrale **BIENNE** Tél. (032) 2 21 21

Delémont
43, avenue de la Gare
Tél. (066) 2 29 81

1872

Granges (Soleure)
Place de la Poste
Tél. (065) 8 71 71

1176

LA JURASSIENNE

Caisse d'assurance-maladie

créée par l'ADIJ, reconnue par la Confédération

est ouverte à tous les Jurassiens

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET D'HOSPITALISATION
INDEMNITÉS AU DÉCÈS — ASSURANCE-TUBERCULOSE
SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
ASSURANCE-MATERNITÉ — ASSURANCE COLLECTIVE

Présidence : **Delémont**, avenue de la Gare 46, tél. (066) 2 15 13

Administration : **Cortébert**, tél. (039) 9 70 73

1210

3. **Nouveaux itinéraires balisés**

		Km.	Indicateurs
Delémont			
N° 11	: Courtételle - Develier - Les Rangiers	9,5	15
N° 12	: Courfaivre - Haute-Borne	7,1	14
Montoz			
N° 3	: Grandval - Oberdörferberg	4,5	8
N° 11	: Reconvilier - Métairie de Werdt	3,2	6
N° 13	: Sonceboz - Métairie de Werdt	3,5	6
(Remarque : tous ces indicateurs à l'exception de deux sont sur territoire de Soleure)			
Chasseral			
N° 6i	: Macolin - Jorat	4,2	11
N° 13c	: Cortébert - Chasseral	5	9
N° 13d	: Courtelary - Chasseral	9	15
		46	84

C. PRÉPARATION DES COMMANDES

4. **Itinéraires dont le matériel a été commandé en vue du balisage en 1964**

		Km.	Indicateurs
Laufon			
N° 3	: Erschwil - Montsevelier	5,1	11
Delémont			
N° 5	: Soyhières - Petit-Brunchenal - Haute-Borne	6,2	11
N° 8	: Béridier - Vorbourg	1,5	1
Montoz-Graitery			
N° 5	: Saint-Joseph - Oberdörferberg	5,2	9
Franches-Montagnes-Centre			
N° 13a	: Etang de la Gruère - Les Rouges-Terres - La Theurre	3,5	6
Chasseral			
Vingt chemins locaux région nord de Bienne		41,6	96
		63,1	134

D. TABLEAUX D'ORIENTATION

Le tableau d'orientation de Chasseral est en travail.
Le tableau d'orientation de Moutier est à l'étude.
Un nouveau tableau d'orientation à Saint-Imier est à l'étude.

E. CONSTRUCTION DE CHEMINS

Le sentier « Les Enfers - Soubey » a été complètement remis en ordre.
Le prolongement du sentier des gorges de la Douanne est en voie de réalisation.
Les escaliers du sentier « Bienne - Pavillon - Tüscherz » ont été rénovés (bétonnés).

F. GUIDES ET CARTES

La deuxième édition du Guide des Franches-Montagnes est en travail.
Parution de la deuxième édition (4000) de la carte « Lac de Bienne - Chasseral - Seeland » 1 : 25 000.

G. COURSES ORGANISÉES

Les courses suivantes ont été organisées :

1. Laufon - Buchberg - Albach - La Réselle - Soyhières (par M. L. Hänggi).
2. 8 septembre : Bienne - La Neuveville par le chemin du Vignoble (par M. H. Studer).
3. 15 mai : Tavannes - Bellelay - Glovelier (par M. Moine).

g) Commission routière jurassienne

Président : M. H. Farron, anc. cdt. d'arrondissement, Delémont
Secrétaire : Me R. Carnal, président du Tribunal, Moutier

La Commission routière jurassienne (CRJ) n'a pas subi de changement dans sa composition. En dehors des deux personnes désignées ci-dessus, elle est ainsi composée :

ACS : MM. Röthlisberger Ami, industriel, Glovelier, Ch. Tièche, ingénieur, Reconvilier, et Ch. Zbinden, garagiste, Laufon.

TCS : Me R. Degoumois, avocat et notaire, Moutier, MM. Eric Monnier, droguiste, Moutier, et R. Boillat, buraliste postal, Sonceboz.

Pro Jura : MM. H. Gorgé, maître secondaire, Moutier, Dr G. Riat, pharmacien, Delémont, et O. Schmid, préfet, La Neuveville.

ADIJ : MM. R. Steiner, directeur, Delémont, W. Sunier, préfet, Courtelary, et H.-L. Favre, directeur, Reconvilier.

La CRJ s'est réunie deux fois en séances plénières à Delémont et une fois à La Reuchenette.

— En mars : il s'agissait de prendre connaissance du rapport annuel, de procéder à la récapitulation des travaux exécutés ou en voie d'exécution et d'étudier sous quelles formes nous voulions concrétiser les suites à donner à notre entrevue avec la Direction des travaux publics, à Berne.

— En août, nous avons :

a) examiné l'état des travaux en chantiers ;
b) procédé à un examen approfondi des dégâts dus au gel ;
c) étudié le problème délicat des besoins d'ordre financier.

— En septembre : nous avons visité, sous la direction de M. l'ingénieur Marti, le chantier de la déviation de La Reuchenette et traité des questions relatives à la route Orvin - Lamboing et à la déviation de Sonceboz.

Les travaux en cours d'exécution

Arrondissement V

Chacun a pu se rendre compte en 1963 qu'une certaine langueur a frappé les chantiers de l'arrondissement V. Ceci découle, comme déjà signalé dans notre précédent rapport, de la situation financière sur les routes principales. Les crédits alloués ayant été largement dépassés en 1962, faute de liquidité en 1963, l'ingénieur en chef s'est borné à exécuter les travaux adjugés.

C'est pourquoi :

— à **Pontenet** rien n'a été fait ;

— à **Court,** dans le village, l'aménagement se poursuit à un rythme assez lent parce que la commune profite de la transformation de la chaussée pour refaire toutes les canalisations ;

— **dans les gorges de Court** quelques aménagements peu importants ;

— à **Choindez** le programme d'austérité a permis d'aménager, partiellement, le contour masqué et assez aigu au nord de la halle de gymnastique détruite pour l'élargissement de la route ;

— à **Soyhières** le projet de déplacement de la Birse, quoique admis, n'est pas encore entré dans la phase d'exécution ;

— à **Bärschwil - Laufon** les crédits ont permis un certain aménagement ;

— **Delémont - Porrentruy,** repos déprimant. Le projet d'un passage sur voie à Saint-Germain n'a pas été approuvé par le Service fédéral des routes et des digues !

Arrondissement III

— **Renan - La Cibourg,** la route a été corrigée, élargie et redressée. Elle est, maintenant, infiniment plus roulable et moins dangereuse ;

— **Saint-Imier-Sébastopol,** les travaux ont subi un temps d'arrêt parce que des études complémentaires ont été rendues nécessaires par la nature du sol. Il résulte des sondages et des études faits que, pour ancrer le pont, il faudra assurer les piliers entre 10 et 18 m. de profondeur ;

— **la déviation de La Reuchenette** a progressé. Mais les difficultés rencontrées dans l'excavation de la roche pourrie dans le tunnel ont freiné les travaux. Les ouvriers éprouvaient des craintes justifiées quant à leur sécurité. La voûte est colmatée maintenant.

Le problème de la traversée des gorges n'a pas trouvé sa solution. Nous y reviendrons.

Routes secondaires et dégâts dus au gel

Les dégâts occasionnés par le gel et le dégel ont complètement bouleversé le programme établi pour les routes de jonction.

A la séance d'août, la CRJ s'est vivement inquiétée de la situation générale et a émis de sérieuses craintes quant à la circulation sur les routes déformées dès l'automne et durant l'hiver 1963/1964.

Les dévis établis, à la suite des constatations faites pour réparer les dégâts, se montaient à 5 900 000 fr. pour l'arrondissement V.

Un tel crédit supplémentaire a été demandé par M. l'ingénieur du V^e^ arrondissement. Montant sur lequel il a reçu 2 000 000 de francs, soit 40 % (dans le III^e^ arrondissement les crédits accordés étaient suffisants).

A la suite du rapport de M. l'ingénieur et en regard de la liste impressionnante des travaux jugés urgents, pour éviter le pire, nous avons décidé d'intervenir auprès de la Direction des travaux publics.

Dans notre lettre du 30 août 1963, nous insistions pour que des crédits utiles et complémentaires soient mis sans retard à la disposition de l'arrondissement V pour que l'Etat, avant toute chose, ne soit pas actionné en responsabilité civile en cas d'accidents dus au mauvais état de la chaussée et nous insistions aussi pour mettre la CRJ à l'abri de la critique.

Comme suite à notre intervention, nous avons appris avec satisfaction et soulagement qu'un nouveau supplément de crédit au montant de 1 700 000 fr. était alloué au V^e^ arrondissement.

De la politique routière cantonale en général

Pour éviter des redites et pour rendre à César ce qui lui revient, nous rappelons brièvement dans ce rapport que les routes jurassiennes ont été l'objet de nombreuses interventions qui toutes concordaient avec nos points de vue.

En septembre 1962, le « Démocrate » publiait sous le titre « Emprunt pour les routes ? » un article faisant allusion (étude de M. l'ingénieur Tièche) au problème du financement des travaux routiers dans le canton et déplorant en particulier que la politique routière cantonale soit marquée par un foisonnement de petits chantiers et qu'elle manque totalement de travaux d'envergure. L'article fournissait des exemples et concluait que, seul, un emprunt permettrait :

— de combler le retard dans l'aménagement routier ;

— d'obtenir des résultats tangibles sur la politique des prix.

Dans le même ordre d'idées, lors de son assemblée annuelle le 20 avril 1963, à Moutier, la Section jurassienne du TCS votait une résolution dans laquelle :

— elle soulignait les lacunes du réseau routier cantonal ;
— elle demandait : l'application du système de crédit par ouvrage pour assurer une accélération des travaux et une organisation plus rationnelle des entreprises,
l'étude de projets d'ensemble et l'achat des terrains nécessaires pour prévenir la spéculation ;
— elle souhaitait, enfin, que le financement des travaux ne relève pas des recettes courantes du canton.

En mai 1963, à La Neuveville, à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de Pro Jura, M. le conseiller d'Etat H. Huber, directeur des Travaux publics du canton, présentait son programme des constructions routières dans le Jura.

L'essentiel du texte de cette intéressante conférence a paru dans la presse jurassienne. C'est en quelque sorte la présentation du programme routier que le canton espère réaliser ces prochaines années dans le Jura.

Puis successivement deux motions furent déposées au Grand Conseil :

— celle de M. le député Stouder, de Saint-Ursanne, ayant trait au système de financement des travaux routiers. Sa motion développait en quelque sorte les vœux exprimés par les deux sections automobiles ACS et TCS jurassiennes. Ses conclusions tentaient d'obtenir du canton qu'il passe du système de financement partiel par objet à celui de crédits ouverts par ouvrage ;
— celle de M. le député Kohler, de Bienne, motion contresignée par vingt-deux autres députés de Bienne et du Jura et appuyée par les sections de l'ACS et du TCS de tout le canton, motion demandant que la route Sonceboz-Bienne subisse une transformation d'ensemble soit, en fait, l'étude de deux routes à deux pistes entre Rondchâtel et Bienne.

Entre temps, le Conseil-exécutif a créé une Commission cantonale des transports et communications qui est chargée de l'examen et de l'étude de tout ce qui est voies de communication dans le canton : rail, route, air, eau. La CRJ y est représentée. En dehors des projets et des besoins d'ensemble cantonaux, il est bien entendu que le représentant jurassien portera sérieusement l'accent de ses efforts sur le passage du Taubenloch.

En ce qui concerne le Taubenloch, la CRJ a appris que M. l'ingénieur Marti a été chargé de faire élaborer un projet de route à trois pistes sur le tronçon du Taubenloch. Dans sa dernière séance, notre commission a décidé d'intervenir auprès des pouvoirs publics estimant qu'une seule étude de route à trois pistes était nettement insuffisante. Nous demandons que la Direction des travaux publics ordonne l'étude d'une variante à quatre pistes sous la forme de deux routes, celle existante améliorée et une nouvelle avec une sortie sur Boujean pour reprendre la nationale 5 et prévoir un raccordement avec la route 6.

Plan de travail pour 1964

Arrondissement III

	Fr.
a) **Routes principales**	
Rondchâtel - La Reuchenette	2 000 000.—
(le lot N° 3 est adjugé = cimenterie - canal - village)	
PN. Saint-Imier - Sébastopol	700 000.—
Renan - La Cibourg (terminaison)	125 000.—
b) **Routes de jonction**	
Lamboing - Orvin (nouvelle étape)	300 000.—
c) **Routes nationales**	
part du canton au total	6 000 000.—
dont 16 % sur la nat. 1 et 26 % sur la nat. 5	

Arrondissement V

a) **Routes principales**	
crédit global pour ces routes (terminaison des travaux en cours)	3 500 000.—
Sur route N° 6	
Pont - Sapin - Pontenet	300 000.—
Court (dans la localité)	250 000.—
Gorges de Court	800 000.—
Choindez	750 000.—
Porrentruy (avenue Stockmar et pont sur l'Allaine) .	300 000.—
Le passage de Saint-Germain est encore une fois en difficulté avec les organes de la Confédération. Vu et revu, le projet est soumis à une nouvelle étude, celle d'un passage inférieur — qui coûtera plus cher — au lieu d'un passage supérieur.	
Sur route N° 18	
Bärschwil - Laufon (terminaison et tapis) . . .	350 000.—
Zwingen - Nenzlingermatten (pose du tapis) . . .	180 000.—
Nenzlingermatten - Kessiloch (nouveau chantier) .	580 000.—
(la route entre Laufon et Grellingue aura 10 m. 50)	
b) **Routes secondaires**	
Delémont - Courtételle	370 000.—
Montfaucon - Le Bémont	300 000.—
Saignelégier - Les Emibois	480 000.—
Il s'agit ici d'une correction de la route et de la voie ferrée, dans le cadre d'un remaniement de pâturages et d'un nouveau tracé avec suppression des passages à niveau.	
Tavannes - Undervelier (pont de la Mort - Le Fuet) .	91 000.—

	Fr.
Sornetan - Le Pichoux (élargissement en bordure de la Sorne)	209 000.—
Tavannes - Tramelan - Saignelégier (élargissement sortie de Tavannes et sortie de Tramelan)	300 000.—
Fahy - Le Creugenat	200 000.—
Chevenez-Village	120 000.—
Bassecourt - Boécourt	162 000.—
Saint-Ursanne - La Motte (tapis)	150 000.—
Alle - Bonfol (élargissement à 7 m.)	160 000.—
(Les dégâts du gel dans ce secteur ont absorbé 1 800 000 fr. pour 6 km.)	

Dans le courant de l'exercice 1964, la Commission routière jurassienne s'attachera avec insistance sur le nouveau système de financement souhaité et sur le problème du franchissement du Taubenloch. Il est essentiel qu'une porte de sortie au sud du Jura soit largement ouverte, si l'on veut assurer, de toutes manières, de bonnes relations avec la partie ancienne du canton.

La CRJ saisit cette occasion de rapport annuel pour encourager et remercier MM. les ingénieurs Marti et Eckert et pour tranquilliser la Direction des travaux publics du canton en la priant de croire qu'elle agira toujours en plaçant l'intérêt général avant l'intérêt particulier.

h) Commission des horaires

Président : M. F. Reusser, Moutier
Secrétaire : M. H.-L. Favre, Reconvilier

La Commission des horaires a tenu séance le 10 janvier 1964, à Delémont, pour procéder à l'examen des projets d'horaires mis à l'enquête publique, pour la période allant du 31 mai au 26 septembre 1964 (période d'été) et pour celle allant du 26 septembre 1964 au 29 mai 1965 (période d'hiver). Elle a été en outre représentée à la réunion de la Commission intercantonale des horaires, qui a siégé à Neuchâtel, le 13 janvier 1964, et à celle de la Commission cantonale, qui s'est réunie à Berne, le 21 janvier.

A toutes ces rencontres, les participants se sont plu à relever que, de plus en plus, les administrations ferroviaires cherchent à donner satisfaction à la généralité du public voyageur. N'est-ce pas là d'ailleurs le meilleur moyen de s'assurer et de conserver la faveur du public, qui de plus en plus, subit l'attirance de l'automobile ? Vitesse et confort sont d'ailleurs les deux critères qui dominent dans les déplacements des hommes. Il est donc tout naturel que l'on cherche à améliorer toujours davantage les possibilités de voyager et à perfectionner les moyens mis en œuvre pour y arriver.

Deux lignes internationales se croisent dans le Jura. Il s'agit de celle de Paris - Delle - Delémont - Bienne - Berne - Lœtschberg - Simplon - Italie et de celle d'Hambourg - Bâle - Delémont - Bienne - Genève - France.

Nous souhaitons que le Jura conserve sa place sur l'échiquier ferroviaire international et que ses horaires, tant sur le plan interne que

sur celui de l'extérieur, continuent toujours à vivifier notre économie, l'industrie des machines et l'horlogerie, en particulier.

En terminant ce court aperçu de notre activité sur le plan jurassien, nous adressons nos remerciements aux instances ferroviaires et administratives qui, au cours de l'année, ont bien voulu s'intéresser au trafic à travers notre région.

i) Rapport de la Commission scientifique

Président : Dr Henri Liechti, Porrentruy
Secrétaire : M. Gottfried Keller, Porrentruy

Depuis 1961, l'attention de la Commission scientifique s'est portée particulièrement sur le grave problème de la pollution du Doubs. MM. les Drs Keller et Sandrin, de Porrentruy, ont effectué au cours de ces deux dernières années des analyses chimiques sur des échantillons prélevés entre la Maison-Monsieur et La Motte. Ces travaux de longue haleine se poursuivront ces prochaines années.

M. J.-Cl. Bouvier, professeur à Porrentruy, étudie plus particulièrement l'influence des crues du Doubs sur la faune des rives, larves et plancton. Il s'agit, ici encore, d'un travail de longue haleine.

M. le Dr Krähenbühl, de Saint-Imier, a mis le point final à sa monographie sur « La Vallée du Doubs ». La région y est étudiée au point de vue historique, géologique et botanique. Ce très remarquable travail, publié dans le dernier numéro (1963) des « Actes de la Société jurassienne d'Emulation », comporte aussi un catalogue, dressé par M. L. Grosjean, des mammifères et des oiseaux, ainsi qu'un catalogue des plantes de la vallée. Le Dr Krähenbühl poursuit l'étude méthodique de la flore des Franches-Montagnes, son intérêt se concentrant sur les forêts, les pâturages, les tourbières et les étangs.

Le Dr H. Liechti s'est occupé de recherches d'eau potable pour la ville de Porrentruy. La découverte d'une nappe d'eau de fond dans la plaine du Pont-d'Able, au nord de Porrentruy, permettra d'envoyer dans le réseau de distribution un supplément de 1000 l/min. M. Liechti a aussi étudié les conditions d'approvisionnement de la commune de Tavannes par sa source de la Birse. Cette source pourrait couvrir les besoins d'une population de 8000 âmes.

M. P. Borel, instituteur, à Bienne, s'intéresse depuis longtemps aux traces d'exploitation du fer dans le Jura. Il a dressé, à l'intention de l'ADIJ, un catalogue des fours catalans et des dépôts de scories dans la région du Petit-Val et du Grand-Val. Cette recherche sera étendue aux autres régions du Jura.

Nous citerons enfin les explorations, au Moulin-de-Soubey, de la Section Jura de la Société suisse de spéléologie. Ce très actif groupement a été doté par l'ADIJ de matériel, dont deux vestes étanches, qui permettront aux hardis spéléologues de franchir plus facilement les siphons des cours d'eau souterrains. Il est superflu de relever l'importance que revêt l'exploration de notre réseau hydrologique souterrain, à une époque où l'alimentation en eau potable devient toujours plus précaire.

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Bévilard	Hôtel du Cheval-Blanc Moderne et confortable	(R. Ludi) **(032) 92 15 51**
Bienne	Hôtel Seeland Entièrement rénové - Confort	(A. Flückiger) **(032) 2 27 11**
Boncourt	Hôtel à la Locomotive Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) **(066) 7 56 63**
Delémont	Hôtel de la Cigogne Rénové - Tout confort	(B. Frésard-Venzin) **(066) 2 14 83**
Laufon	Hôtel du Jura Chaîne des rôtisseurs - Salle de conférence	(M. Regli) **(061) 89 51 01**
Moutier	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille Brioschi-Bassi) **(032) 93 10 37**
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau Neuf - Confort, salles	(Jean Marty) **(032) 7 94 55**
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) **(066) 6 11 41**
Saint-Imier	Hôtel des XIII Cantons Relais gastronomique du Jura	(M. Zibung) **(039) 4 15 46**
Saint-Ursanne	Hôtel du Bœuf Rénové, sa cuisine, sa cave	(Jos. Noirjean) **(066) 5 31 49**

1207

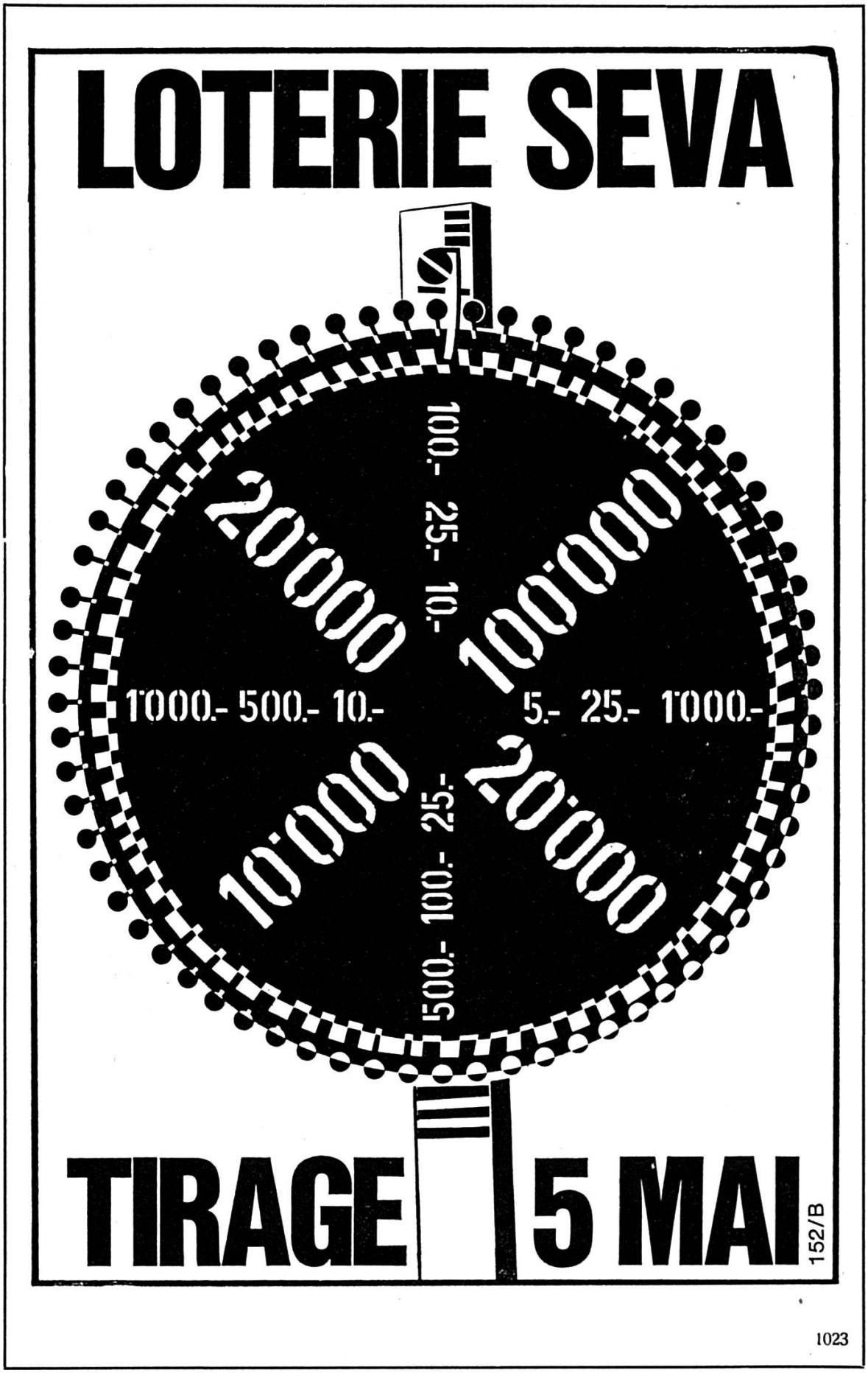
LOTERIE SEVA
20'000
100'000
1000.- 500.- 10.-
5.- 25.- 1000.-
10'000
20'000
100.- 25.- 10.-
500.- 100.- 25.-
TIRAGE 5 MAI
152/B
1023

j) Commission d'urbanisme et de protection des sites

Président : M. Fr. Reusser, Moutier
Secrétaire : M. Jean Christe, Courrendlin

Le travail n'a pas manqué à notre commission en 1963. De plus en plus, les communes, paroisses ou particuliers du Jura prennent conscience qu'il est des valeurs et des sites à sauvegarder. Ils font appel à notre commission, soit pour des conseils, soit pour des subsides. Chaque cas est minutieusement examiné et suite est donnée dans la mesure des possibilités.

C'est ainsi que nous avons eu à nous occuper de la réfection de l'ancienne maison de l'historien jurassien Quiquerez. Grâce à la compréhension de l'actuel propriétaire, cette vieille demeure a retrouvé une seconde jeunesse.

A Saint-Ursanne, un consortium prévoyait de construire deux gros immeubles-tours, presque en face de vieux pont. Conscientes de leurs devoirs, les autorités communales de cette cité ont fait appel à notre commission et, au cours d'une séance de conciliation avec les auteurs du projet et M. Hermann von Fischer, de la Commission cantonale des monuments historiques, une solution que nous croyons heureuse a pu être trouvée. Nous devons, à cette occasion, relever la parfaite compréhension que nous avons rencontrée auprès de toutes les personnes ou instances intéressées à ce projet.

La commission a également fait une excursion aux Franches-Montagnes, afin de se rendre compte des problèmes qui se posaient à cette région. Des mesures ont été prises notamment pour freiner la construction de maisons de week-end, aux formes les plus saugrenues, telles que, malheureusement, on voulait en construire. Si le ridicule tuait, il y a longtemps que certains pseudo-architectes ne feraient plus parler d'eux. Nous avons également prévu de mettre sous protection la splendide ferme de la Grande-Coronelle. Les travaux d'approche sont en cours avec les actuels propriétaires.

Notre commission a fait droit à une demande de subvention de plusieurs paroisses : Courrendlin, en vue de la restauration des autels de son église, Alle, pour la rénovation de la tour de son clocher. D'autre part, la paroisse de Vicques avait décidé de démolir son ancienne église. Notre commission voulant sauver la silhouette si caractéristique de ce bâtiment, dressé comme une sentinelle à l'entrée du val Terbi, a pris immédiatement des mesures en collaboration avec la Commission du Musée jurassien. Une séance a eu lieu à Vicques et tout laisse supposer que l'ancienne église pourra être sauvée et servir, plus tard, de musée religieux jurassien.

Nous avions également préparé une sortie en commun avec le Heimatschutz bernois en Ajoie. Malheureusement, nous avons trouvé peu d'échos sur les rives de l'Aar et bien que cette sortie ait été demandée par le Heimatschutz, pour resserrer les liens entre lui et nous, il a fallu se résoudre à l'annuler...

Peut-être pourra-t-elle se dérouler en 1964 !

Telle est, en résumé, l'activité de notre commission en 1963. Nous tenons encore à remercier les autorités qui ont recours à nos conseils et les assurons qu'à l'avenir nous continuerons à leur prêter tout notre appui.

6. Remarques finales

L'année 1963 a été mouvementée. Mais l'esprit dans lequel les organes de l'ADIJ ont travaillé est toujours excellent. Les tâches, auxquelles nous nous sommes voués dans l'intérêt supérieur du pays jurassien, méritent que nous nous y donnions entièrement, avec entrain et courage.

Nous souhaitons que le Jura trouve enfin une solution aux tendances qui le divisent et qui nuisent à son épanouissement.

Nous remercions nos membres pour leur fidélité. Nous continuons de compter sur leur appui. Nous remercions aussi très sincèrement les membres de nos commissions pour leur contribution importante à nos travaux et nous formons des vœux pour le développement et la prospérité de tous nos districts jurassiens.

Au nom du comité :

Le président :	Le secrétaire :
René STEINER	Henri-Louis FAVRE

Delémont, le 28 février 1964.

III. Comptes

1. Extrait du compte de profits et pertes

			Recettes Fr.	Dépenses Fr.
Administration				
— fournitures de bureau et imprimés				2 659.—
— frais du compte de chèques, ports, téléphone				1 647.55
— abonnements et cotisations				1 707.25
— propagande				320.10
— travaux de bureau				3 393.35
— frais de séances et délégations				6 840.95
— indemnités				9 186.—
— location				2 660.—
— subvention en faveur du trafic (notre avance en retour)			9 649.10	
— divers				389.—
Cotisations des membres			16 921.—	
Bulletin				
— administration et rédaction				2 522.—
— publicité			10 752.50	
— impression et ports				14 338.05
— abonnements			5 546.35	
Rendement des titres, intérêts et frais de banque			4 809.95	
Subventions				
— reçues :	Seva 135-140	29 760.—		
	Etat	10 000.—		
	Direction cantonale des chemins de fer	2 000.—		
	BLS	300.—	42 060.—	
— versées				26 959.60
Commissions				22 748.10
Rendement de l'immeuble			4 617.20	
Amortissement				400.—
Excédent de dépenses			1 414.85	
			95 770.95	95 770.95

2. Bilan au 31 décembre 1963

		Recettes Fr.	Dépenses Fr.
Caisse		33.05	
Compte de chèques		6 006.67	
Compte bloqué		—.—	
Titres		97 975.—	
Dépôts : s/c. 8202 et 21894		10 203.60	
s/c. 16676 (Fonds du sentier des gorges de Moutier)		16 225.05	
s/c. 19860 (Fonds du cinéma)		5 773.70	
C/c. BPS immeuble de Moutier		12 950.30	
Immeuble		73 267.30	
Mobilier		1.—	
« La Jurassienne »		—.—	
Fonds de réserve		32 185.80	
Capital au 1er janvier 1963	256 036.32		
Déficit de l'exercice	1 414.85		
Capital au 1er janvier 1964	254 621.47		254 621.47
		254 621.47	254 621.47

Delémont, le 20 janvier 1964. Le caissier : H. FARRON

3. Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé ce jour, 5 février 1964, à la vérification des comptes de l'ADIJ pour l'exercice 1963.

Les différents comptes ont été pointés et contrôlés et les pièces justificatives vérifiées, ainsi que le bilan et l'état de fortune de l'ADIJ.

Les papiers-valeurs et pièces de contrôle ont été produits et vérifiés.

Le tout a été trouvé en bon ordre et établi avec maîtrise.

Les soussignés se font un plaisir de recommander l'approbation des comptes de l'ADIJ pour l'année 1963 et remercient le caissier, M. Henri Farron, pour la bonne tenue et présentation de ses comptes.

Delémont, le 5 février 1964.

Les vérificateurs :

Pour la commune de Courgenay :

_____

Pour la commune de Reconvilier : Frédy WIPF

Le vérificateur permanent : Wald. WÜST, Moutier

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones: président: (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81; vice-président: (039) 4 92 06 ou 4 91 04; secrétaire: (032) 91 24 73 ou 91 29 79; caissier: (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.